

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE BONN (P. 1-2)

Les banquiers allemands face à la construction européenne

I - Des soucis internes

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 1-9)

Bilan après le tournant de la période définitive :  
Affaires Sociales; Politique Commerciale; Relations  
extérieures; Politique agricole; EURATOM ;Questions  
institutionnelles; La coopération politique; Perspec-  
tives prochaines.

- EUROF LSH (P. 10-52)

Sommaire analytique, P. 10

Index alphabétique, P. 49

N° 577 - 8 Septembre 1970



## L E T T R E   D E   B O N N

Bonn. - Ce sont les banques allemandes qui ont été appelées à supporter le poids des mesures conjoncturelles prises en République Fédérale au cours de ces derniers mois. L'hésitation marquée par le gouvernement devant toute décision fiscale destinée à ralentir la surchauffe a en effet contraint la Deutsche Bundesbank à user elle-même de tous les moyens monétaires en sa possession pour parvenir à ce résultat à l'aide d'une politique d'argent cher. Ainsi le taux de l'escompte a-t-il atteint, d'abord avec 7,5 %, puis avec 7 %, un niveau record, provoquant corrélativement l'augmentation rapide dans toutes les banques du taux d'intérêts débiteurs et faisant donc obstacle aux ouvertures de crédit - sans d'ailleurs que survienne le succès espéré. Ce n'est qu'à la mi-juillet que Bonn a enfin pris le relais, avec un train de dispositions fiscales suffisamment souples pour pouvoir être amendées en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Pendant toute cette période, les problèmes de coopération européenne ont été, par la force des choses, relégués au second plan dans les préoccupations quotidiennes des milieux bancaires. A aucun moment cependant ces milieux n'ont ignoré l'interdépendance du développement économique de la République Fédérale, et des conditions mêmes de ce développement au niveau tant européen qu'international.

Quels sont les soucis des banques allemandes lorsqu'elles regardent au-delà des frontières nationales ? L'un de leurs principes directeurs fondamentaux a trait au caractère indispensable d'un solide équilibre dans les balances de paiements des pays industrialisés d'Occident. Tous les ajustements apportés aux parités de changes, et toutes les mesures qui les accompagnent doivent tendre à réaliser cet objectif. Ce n'est donc pas sans inquiétude qu'elles constatent l'absence de tout signe sérieux indiquant un proche retour à cet équilibre aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Mais cette inquiétude est évidemment plus vive encore devant les menaces qui pèsent, à moyen ou long terme, sur l'équilibre de la balance des paiements de la République Fédérale elle-même. Pendant les trois premiers mois suivant la réévaluation du D. Mark, les sorties de devises se sont chiffrées à la contrevaletur de DM. 23 milliards environ. Certes, à en croire le Comité de Direction de la Deutsche Bank, les réserves monétaires sont encore suffisamment importantes pour couvrir pendant plusieurs années des déficits de paiement. Mais les membres de ce Comité ajoutent que si les excédents de la balance commerciale devaient se réduire au cours des prochains mois du fait du renchérissement des coûts de production, il faudrait y voir un net signal d'alarme.

En 1969, le solde positif de la balance commerciale a atteint DM. 15,6 milliards. Mais, en regard de ce montant, il faut placer des soldes négatifs de DM. 1 milliard pour la balance des services, de DM. 8 milliards pour celle des transferts et de l'ordre de DM. 6,5 milliards pour celle des mouvements de capitaux à long terme. A propos de ce dernier poste, les banquiers considèrent pourtant que l'on courrait à un sensible affaiblissement de la position allemande dans l'économie mondiale si les exportations de capitaux devaient être largement limitées, tant est grand le retard pris en matière d'investissements directs à l'étranger.

Toutefois, il est clair que ces investissements, tout comme le boni de la balance commerciale, dépendent principalement dans le proche avenir de l'évolution de la conjoncture dans le pays. Or on craint ici que les salaires n'augmentent substantiellement plus vite que la productivité, ce qui entraînerait une brutale hausse des prix. Toutes les conditions seraient réunies alors pour le déclenchement d'une sérieuse récession. On en est donc à s'interroger dès maintenant, dans les milieux bancaires, sur le point de savoir si la récession est encore évitable ou non.

Le deuxième principe directeur des banques est le maintien du taux de conversion du D. Mark. A cet égard, on a trouvé une justification a posteriori de la réévaluation en mettant l'accent sur la nécessité où l'on s'était trouvé de mener une opération de soutien en faveur de la Livre sterling et du Franc français. Si les parités monétaires ont été modifiées, cette entorse aux principes a en tout cas eu le mérite d'éliminer un certain nombre de troubles monétaires. Quoiqu'il en soit d'ailleurs, il est certain que cette aventure n'a nullement affecté la crédibilité de la devise nationale.

Les grandes banques n'en soulignent pas moins, simultanément, qu'un effort soutenu devrait être entrepris pour éliminer les inégalités des taux d'intérêts, voire pour harmoniser ces taux si l'on veut donner une base solide à la coopération monétaire internationale. La nécessité de cette coopération, surtout à l'intérieur du Marché Commun, n'est d'ailleurs pas mise en doute, et l'on approuve sans aucune restriction la décision arrêtée lors de la conférence au sommet à La Haye de transformer l'Union douanière des Six en une Union économique et monétaire.

Sans aller jusqu'à s'engager fermement pour une monnaie commune européenne, on reconnaît que les objectifs suivants doivent être atteints : irrévocable libéralisation des paiements, des échanges de biens et services et des mouvements de capitaux; fixité des parités de change des pays membres entre eux, assortie de l'élimination des marges de fluctuations des cours des devises des pays membres, et unification des marchés des capitaux. Est-ce à dire que les mesures de coordination monétaires soient insuffisantes pour déclencher un processus d'intégration économique ? Les banquiers allemands ne le croient pas, comme nous le verrons dans une prochaine Lettre.

---

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

### BILAN APRES LE TOURNANT DE LA PERIODE DEFINITIVE

Marquée le 1er janvier 1970 par l'achèvement du Marché Commun - c'est-à-dire le passage à la période définitive prévue par le Traité de Rome - par l'ouverture des négociations d'élargissement, par une dangereuse stagnation dans des domaines aussi importants que l'harmonisation fiscale et législative, les transports et la coopération nucléaire, les douze mois écoulés ont cependant vu bon nombre de dossiers, certains entièrement nouveaux, progresser à Bruxelles.

AFFAIRES SOCIALES - Conformément aux décisions du Sommet de La Haye, les Six ont mis en oeuvre la réforme du Fonds Social Européen. Cet organisme, doté de moyens financiers plus importants, et fonctionnant pour partie de manière plus rationnelle, devrait devenir un outil efficace de la politique de l'emploi et de la politique économique en général. Désormais, il n'interviendra plus a posteriori, mais avant l'engagement d'une action en accordant ou non son financement. Ce concours financier devra permettre d'éviter que des politiques communautaires ou des décisions de tous ordres prises par les Six n'entraînent des problèmes d'emploi. Une autre forme de financement du FSE sera plus "traditionnelle", puisqu'elle aura trait à la résorption du chômage structurel. Le Conseil de Ministres et la Commission seront à l'origine des décisions d'intervention.

L'exemple type d'intervention du Fonds Social "new look" pourrait être le suivant : une négociation internationale conduit la Communauté à octroyer aux pays tiers, ou à certains d'entre eux, dans le secteur textile des concessions risquant de déclencher des difficultés d'emploi dans telles ou telles entreprises de telle ou telle région. Le Conseil peut alors faire agir le Fonds Social pour prévenir ces difficultés.

POLITIQUE COMMERCIALE - Des progrès sensibles ont été marqués dans ce domaine qui, il y a un an, était considéré comme particulièrement explosif. Le Traité de Rome imposait aux Six de communautariser leurs politiques commerciales vis-à-vis des pays tiers. Mais, dans une large mesure, la politique commerciale est étroitement liée à la politique étrangère. On voit donc aisément

nient à quelles réticences - du côté français bien sûr, mais aussi dans d'autres capitales - ce chapitre pouvait donner lieu. L'action discrète, mais énergique et rapide, du Commissaire Jean-François Deniau est pour beaucoup dans le bond en avant qui a été réalisé. Désormais, c'est la Communauté qui négocie et conclut avec les pays tiers les accords commerciaux. La négociation Marché Commun-Japon en est une première concrétisation frappante.

Reste évidemment le cas des pays de l'Est. Jusqu'à la fin 1972, il est entendu que les accords commerciaux seront encore bilatéraux. Comment pourrait-il en être autrement du moment que les pays de l'Est ne reconnaissent pas la Communauté en tant que telle ? Mais cette autonomie des Etats membres a été sérieusement "encadrée". En premier lieu, le régime communautaire devra s'appliquer dans un peu plus de deux ans. En second lieu, une négociation ne peut être engagée par un des Six avec un pays de l'Est qu'après approbation des objectifs de l'accord par les pays partenaires. Les résultats des négociations, c'est-à-dire le contenu de l'accord, sont également soumis aux Etats membres. La perspective de la conclusion entre Bonn et Moscou, après la récente signature du traité de non recours à la force, d'un accord commercial démontrera sans doute l'intérêt de cette procédure communautaire. Elle a d'ailleurs déjà été utilisée dans une dizaine de cas depuis le début de l'année.

Certes, cette procédure communautaire ne concerne strictement que le domaine commercial. Or, désormais, les accords conclus avec des pays tiers comportent des chapitres de coopération technique et industrielle de plus en plus importants. La Communauté n'a pas de compétence dans ce domaine. Mais il faut s'attendre que dans un avenir assez proche, la question des crédits à l'exportation viendra en discussion devant le Conseil. Sur ce point, on peut noter que les Six se sont entendus pour allonger la durée des crédits à l'Allemagne de l'Est, mais que c'est à cette seule occasion qu'ils ont eu à se mettre d'accord.

RELATIONS EXTERIEURES - La liste des pays avec lesquels la Communauté a conclu, ou va conclure des accords préférentiels est impressionnante : accord commercial avec la Yougoslavie, accords préférentiels avec l'Espagne et Israël, association de Malte, engagement de négociations avec le Liban et l'Egypte, passage à la seconde phase de l'association avec la Turquie. Comme on le voit, les pays en cause appartiennent tous au Bassin méditerranéen. En fait, c'est une vaste zone préférentielle que la Communauté est en train de créer sur sa "frontière sud". D'ici un an, il ne restera guère de pays riverains de la Méditerranée à ne pas être liés à la CEE par des accords particuliers.

Voilà qui ne vas pas sans inquiéter les principaux partenaires de la Communauté, notamment les Etats-Unis qui ont élevé au GATT les plus vives protestations contre cette action, contraire selon eux aux dispositions de l'Accord mondial. On peut comprendre ces plaintes. Mais il faut observer qu'à partir du moment où des Traités avaient été conclus avec la Grèce et la Turquie, la Communauté se trouvait prise dans un engrenage. Les Associations avec les pays d'Afri-

que du Nord, pour des raisons historiques, étaient prévues par le Traité de Rome. L'accord avec l'Espagne ? Nul doute qu'il ne s'agisse d'un premier pas vers une adhésion complète. C'est dans l'ordre des choses. La place de l'Espagne est dans la Communauté, surtout si celle-ci s'élargit.

Dès lors que pouvaient répondre les Six à un pays comme Israël, qui doit pouvoir continuer à exporter ses produits sur le marché européen, si celui-ci avait eu à se plaindre d'être discriminé par rapport à la Tunisie, au Maroc ou à l'Espagne ? Mais, répondant favorablement à Israël, on ne pouvait, pour des raisons politiques bien évidentes, opposer une fin de non recevoir aux pays arabes de la même région déposant des demandes d'accords similaires. D'où les négociations avec le Liban et l'Egypte. Que cela gêne certains grands pays, que cela soit à la limite de la régularité vis-à-vis du GATT, c'est fort possible. Mais on voit mal désormais comment arrêter ce processus.

D'ailleurs, les principaux accusateurs, les Etats-Unis, ont sans doute des arrière-pensées. Donner "mauvaise conscience" aux Européens leur permet de se créer une sorte de "capital de contreparties", moralement en tout cas. Peut-être les mesures que Washington s'apprête à prendre pour limiter les importations de textiles, et qui, elles, sont franchement contraires aux règles du GATT, seront-elles moins durement attaquées ? Peut-être la volonté des Etats-Unis d'avoir un droit de regard sur l'opération d'élargissement sera-t-elle mieux comprise ? Indéniablement, les Six, en engageant une "politique méditerranéenne", ont ouvert une brèche dans leur système. Il reste à souhaiter que cette politique en soit vraiment une, ce qui n'est pas encore le cas.

POLITIQUE AGRICOLE - L'affaire du Règlement financier agricole mise à part, les douze derniers mois ont donné aux Six le temps de compléter la réglementation commune. Ainsi le marathon de la fin 1969, qui a d'ailleurs largement débordé sur le début 1970, a-t-il permis d'adopter les organisations communes de marché du vin et du tabac. Avant les vacances, le Conseil a également abouti à un accord sur la réglementation du marché des produits de la pêche. Tous les grands produits agricoles européens sont donc désormais soumis à des dispositions communes. Reste une série de productions mineures : certaines - lin et chanvre - viennent de faire l'objet d'un accord; les autres - mouton, houblon, etc. . . - verront leur sort réglé dans les prochains mois.

Cependant, le problème des excédents de production de blé, de sucre et de beurre, est resté entier : le Conseil n'a pas suivi la Commission dans des propositions de baisses de prix et a, purement et simplement, reconduit les prix actuels. A vrai dire, on parlera moins de ce problème à l'avenir : pour diverses raisons, la dernière campagne agricole ne devrait pas faire apparaître de surproduction trop importante. Les prévisions de dépenses agricoles établies fin juillet par la Commission traduisent d'ailleurs une stabilisation du coût de l'Europe verte. Cette accalmie ne doit cependant pas entraîner de faux espoirs. Les difficultés fondamentales tenant à l'inadaptation de l'agriculture européenne au monde moderne sont toujours là.

Raison pour laquelle Sicco Mansholt ne désarme pas. Après son fameux Plan et les réactions souvent passionnées qu'il a suscitées, il a tenu à soumettre aux Etats membres des propositions concrètes tendant à l'amélioration des structures de production agricole : départs anticipés, modernisation, reboisement, etc... Ces propositions n'ont pas encore été examinées par le Conseil, mais elles devraient l'être dès l'automne, encore que l'on sache parfaitement que plusieurs Etats membres n'y sont nullement favorables. L'Europe Verte, malgré ses progrès, reste fragile. violemment contestée à l'extérieur, notamment par les Etats-Unis, entraînant de vives insatisfactions parmi les paysans européens, "subie" par plusieurs ministres des finances, attaquée par le Royaume-Uni dès le début des négociations d'adhésion, elle tremble sur ses bases.

On a pu constater cette fragilité il y a moins d'un an, au moment de la réévaluation du mark. Il s'en est fallu de peu que le marché allemand soit pratiquement isolé de celui de ses partenaires. La solution retenue - des compensations financières aux paysans allemands - n'est pas fameuse. C'est la seule pourtant qui préservait l'essentiel, l'unicité de prix et de marché. A cette unicité, la France devrait revenir maintenant. Paris avait eu deux ans, au moment de la dévaluation du franc, en août 1969, pour rejoindre les prix européens. On peut se demander, après les très faibles relèvements décidés en juillet 1970, si Paris remplira bien ses engagements avant juillet 1971. Les représentants français, en tout cas, l'ont assuré à leurs partenaires, mais il est plus probable que certains d'entre eux envisagent, dans le cadre de la négociation avec la Grande-Bretagne, une diminution des prix européens. Encore faudra-t-il convaincre les Allemands, les Belges et les Italiens.

EURATOM - La plupart des autres secteurs d'activité traditionnels de la Communauté ont été extrêmement calmes. La politique commune des transports n'avance qu'à grand peine. Dans le secteur fiscal, qu'il faudrait pourtant considérer aujourd'hui comme prioritaire car en dépend la réalisation d'une véritable Union douanière, aucun progrès n'a été enregistré. Il a même fallu accepter que l'Italie et la Belgique retardent l'entrée en vigueur de la TVA, qui aurait dû s'effectuer le 31 décembre dernier. Mieux vaut ne pas parler de l'harmonisation technique douanière, où tout est d'une désespérante lenteur. Ce sont, il n'en faut pas douter, de graves lacunes dans la construction communautaire. Les "grands dessins" sont nécessaires à l'intégration européenne, mais il faudrait veiller à ce que l'intendance puisse suivre.

Egalement désespérant est le sort réservé à Euratom. Il est incompréhensible que la crise de cette institution, latente depuis sept ans, ouverte depuis trois ans, n'ait toujours pas reçu une solution acceptable par tous les partenaires. Certaines décisions de procédure ont été prises au cours de l'hiver dernier, tendant à moderniser le fonctionnement et la gestion du Centre Commun de Recherches. Aboutiront-elles ? Il le faudrait, pour compléter une coopération technologique encore dans les limbes, mais qui, au niveau des travaux d'experts préparatoires, progresse convenablement et devrait déboucher sur des dispositions concrètes à la fin de l'année (de même les travaux sur la création d'un brevet européen sont-ils bien engagés).

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES - La Communauté s'est trouvée confrontée, au printemps et au début de l'été, à un problème particulièrement délicat, celui de la réduction de 14 à 9 du nombre des membres de la Commission, conformément à ce qui avait été prévu lors de la fusion des Exécutifs trois ans plus tôt. L'affaire était d'autant plus complexe qu'elle se greffait sur une autre affaire délicate, l'application du principe de la rotation de la Présidence de la Commission, c'est-à-dire du remplacement de Jean Rey.

Avec le recul du temps, on se demande à présent comment, c'est-à-dire pourquoi, les difficultés furent si grandes. Peut-être pourrait-on dire, était-il inutile de réduire le nombre des Commissaires puisqu'en cas d'élargissement il faudra, à nouveau, l'augmenter. La vérité est plus simple, mais plus grave aussi. En fait, pour des raisons intérieures fort éloignées de la haute politique, quatre Etats membres sur six étaient parfaitement disposés à ne pas respecter les dispositions d'un Traité. Le Luxembourg sut, à temps, rappeler ses partenaires à une plus juste appréciation des choses. La réduction du nombre de Commissaires répondait d'ailleurs à la logique: en trois ans, la preuve avait été apportée qu'à 14 membres, la Commission avait perdu en efficacité car elle ne pouvait plus constituer un véritable "collège".

Quant au remplacement de Jean Rey, il ne s'imposait pas en lui-même. Moins politique sans doute que son prédécesseur Walter Hallstein, Jean Rey est un homme d'une grande volonté, d'une forte conscience européenne et d'une honnêteté qui l'a de temps en temps conduit à certains "éclats", parfois qualifiés d'"écarts". Il a su, au cours de la période la plus troublée de l'histoire communautaire, garder la certitude de la relance et la faire partager. On lui reprochera peut-être - mais pouvait-il faire autrement - d'avoir laissé la Commission perdre un peu de son autorité. Pourtant cette baisse a tenu aussi à la composition de la Commission et à son manque d'homogénéité.

Le nouveau Président, Franco-Maria Maifatti, dispose indéniablement d'une meilleure équipe, surtout parce que moins nombreuse. Si lui-même, l'un des espoirs les plus sûrs de la politique italienne, a quitté Rome pour Bruxelles, c'est une solide garantie du renouveau de la Commission. Son habileté et son réalisme ont déjà commencé à porter leurs fruits. On ne devrait pas tarder à s'en rendre compte dans la négociation d'élargissement, où le rôle de la Commission apparaîtra sans doute de jour en jour plus important.

LA COOPERATION POLITIQUE - La relance de cette coopération a été l'une des décisions majeures prises au Sommet de La Haye. Les avis divergent sur les résultats obtenus depuis. Quoiqu'il en soit, la boutade de Joseph Luns en juillet dernier: "La montagne a accouché d'une souris", apparaît quelque peu excessive. On peut, certes, être déçu à ne considérer que l'élément apparemment essentiel des décisions des Six: la réunion deux fois par an des Ministres des Affaires Etrangères pour discuter de politique extérieure.

Mais le mécanisme mis en place est plus complet. Il prévoit notamment des réunions régulières des Directeurs de la politique de chaque Ministère des Affaires Etrangères pour préparer les sessions ministérielles. Et là est sans doute ce qui compte : il ne s'agira pas de réunions formalistes où chacun écoute poliment le discours du voisin, mais de rencontres préparées soigneusement en vue de dégager des attitudes communes. La différence est, malgré tout, sensible. A noter également que le Comité politique pourra, s'il le juge nécessaire, demander des travaux à des experts qu'il désignera sur tel ou tel sujet particulier.

Un autre élément de poids - pourtant passé inaperçu généralement - est la perspective dans laquelle les Etats membres ont placé ce début de coopération. Dans le passé, les tentatives d'unification politique avaient buté sur la séparation que la France voulait établir entre l'intégration politique et l'intégration économique : en fait sur la prééminence de la coopération politique, destinée à coiffer, sinon à "absorber" les institutions déjà créées dans le domaine économique. C'était ambitieux, mais aussi très dangereux car, du côté français, si on visait au plus haut, on refusait les moyens - principalement institutionnels - d'atteindre l'objectif. La querelle paraît enterrée. En effet, les Six ont bien précisé que la finalité de la construction européenne est unique. Tous les moyens ont été pris pour éviter tout conflit entre la politique et l'économique. Aucune institution dans le domaine politique n'est d'ailleurs prévue. La coopération politique est au contraire envisagée pour permettre une progression plus rapide dans le domaine économique. Il est évident, par exemple, que la création d'une Union monétaire européenne n'est véritablement possible que si, parallèlement, des progrès sont accomplis dans l'ordre politique.

Une autre réflexion, enfin, s'impose. Il était tout à fait utopique d'attendre dès maintenant des réalisations spectaculaires en matière d'unification politique. Mais qui croyait, il y a dix-huit mois, qu'une relance serait possible ? Après le cuisant échec du "Plan Fouchet", et les gouvernements de la Communauté étant ce qu'ils étaient, personne n'imaginait sérieusement que le dossier puisse être ouvert de nouveau. C'est maintenant chose faite, dans de bonnes conditions. La reprise est prudente, certes, mais c'est une garantie de son réalisme.

PERSPECTIVES PROCHAINES - La rentrée européenne s'annonce donc sous des auspices finalement favorables. A la différence des dernières années, il ne règne ni malaise, ni suspicion. L'observateur ne peut pas ne pas être frappé par cette modification de climat. S'il fallait trouver un adjectif, ce serait "reposé". La Communauté est reposée, sérieuse. Elle sait que des tâches difficiles l'attendent, mais elle veut les aborder sans passion.

En premier lieu, les Six vont retrouver à Luxembourg le dossier monétaire. Il faut mettre en route le plan d'unification monétaire à dix ans, dont la base est l'adoption de l'intégralité des propositions du premier "Plan Barre". Après la coordination des politiques conjoncturelles et le soutien monétaire à court terme, les Six doivent

fixer leurs objectifs de développement à moyen terme et mettre en place le mécanisme du concours financier à moyen terme. Il faut aussi qu'une décision claire intervienne à propos des marges de fluctuation des taux de change, et des conséquences que cela entraînera à l'intérieur de la Communauté (fonds de stabilisation européen ou coordination des interventions des banques centrales). Le dernier obstacle de taille à surmonter est l'opposition politique des Pays-Bas. Si La Haye décidait d'assouplir sa position, les choses pourraient aller assez vite. Ce n'est pas faire preuve d'optimisme excessif que de penser que des décisions essentielles devraient être prises avant la fin de l'année.

Dans le même temps, les Six vont consacrer une grande part de leur temps aux négoiations d'élargissement. Dès le 16 septembre, les discussions reprendront avec la Grande-Bretagne au niveau des suppléants pour préparer la session ministérielle prévue pour la fin du mois d'octobre. Par ailleurs, les 20 et 21 septembre auront lieu les premières réunions avec les trois autres candidats, Danemark, Irlande et Norvège. Avec la Grande-Bretagne, il conviendrait de sortir rapidement du verbalisme pour entrer dans le vif du sujet : la politique agricole d'abord, le financement communautaire ensuite. La phase de "guerre psychologique" qui a conduit Londres à rendre publiques, à la fin juillet, des prévisions sur ses contributions agricoles à échéance de huit ans devrait se terminer. Des échanges de statistiques de cette imprécision ne peuvent conduire à rien de sérieux.

Mais, tant à Londres que dans les capitales de la CEE, on ne devra surtout pas oublier que le succès de l'opération d'élargissement dépend des actions que les Six engageront pour renforcer la Communauté. Outre l'intégration monétaire, il faudrait que, dans les meilleurs délais, le Conseil de Ministres se penche sur la politique industrielle commune. C'est ainsi notamment qu'en 1970, les investissements américains dans la CEE auront augmenté de 25 %. Il est grand temps pour les Etats membres de prendre cette affaire au sérieux, à moins de laisser faire outre atlantique la politique industrielle de l'Europe.

---

## E U R O F L A S H

- P. 14 - ASSURANCES - Pays-Bas: Une nouvelle rationalisation chez NATIONALE-NEDERLANDEN.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Belgique: Concentration au profit de SIMCA BELGIQUE. Yougoslavie: Nouveaux accords FIAT/CRVENA ZASTAVA.
- P. 15 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - France: MARBRAGGLO est à capital belge; IMMOBILIARE FRANCE devient actionnaire de SLIMINCO; Importante réorganisation chez POLIET & CHAUSSON; MEDITERRANEENNE DE TRANSPORTS & TERRASSEMENTS est filiale de CIMENTS VICAT. Italie: MERO ITALIANA est à capital allemand; Association ETERNIT/ITALCEMENTI dans SARDA CEMENTO AMIANTO; Création d'IMMOBILIARE VENETA. Pays-Bas: BOUWNIJVERHEID VAN AMERONGEN passe sous le contrôle de SANDERS; Deux filiales de portefeuille pour BALLAST-NEDAM GROEP; Nouvelle association NEDERHORST/N.K.H.M. Soudan: ITALCONSULT ouvre une succursale à Khartoum. Suisse: BIRKLE & THOMER est à capital allemand.
- P. 18 - CAOUTCHOUC - Belgique: DAYCO ouvre une succursale à Bruxelles. Italie: VREDESTEN s'installe à Milan.
- P. 18 - CHAUSSURE ET CUIR - Autriche: SALAMANDER simplifie ses intérêts à Vienne. Italie: LEDERRING GmbH ouvre une succursale à Milan. Pays-Bas: NED. SCHOENUNIE BLOCH & STIBBE reprend une usine à GALLUS GmbH.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: Création d'une affaire à Hildesheim pour la représentation de E. F. HOUGHTON & C°; SALZDETFURTH absorbe une filiale à Hanovre. Autriche: Développement de BAYER AUSTRJA. Belgique: HENKEL développe PERSIL. France: THE HARSHAW CHEMICAL s'installe à Pontoise/Val d'Oise; TOTAL CHIMIE prend 50 % dans AQUITAINE ORGANICO; PENNWALT réorganise sa filiale de Rueil-Malmaison; Une concentration donne naissance à LEROY MATIERES COLORANTES; B.A.S.F. simplifie certains intérêts au profit de SUMA; Les apports de NITROLAC à NITRAL; CHIMIQUE DE LA COURNEUVE absorbe INDUSTRIELLE DES DERIVES DU SOUFRE. Italie: CERTIFIED LABORATORIES est filiale de NATIONAL CHEMSEARCH; SUD CHEMIE s'installe à Cagliari. Pays-Bas: THOMPSON CHEMIE est filiale de HENKEL; DAGRA passe sous le contrôle d'INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR; CIBA ferme DELFLAND PRODUKTEN.
- P. 22 - COMMERCE - Belgique: Association franco-belge dans CENTRE D'INFORMATION WTC; JABRET est d'origine du Liechtenstein. France: Réorganisation du groupe BREMARD. Pays-Bas: VER. H. V. A. -MIJ. prend le contrôle de CANTZLAAR & SCHALKWIJK.

- P. 23 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: METRA INTERNATIONAL porte à 58,2 % son intérêt dans SOBEMAP. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans K. W. W. -INTERPLAN.
- P. 24 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Concentration définitive au profit d'OFFICE GENERAL DE L'AIR.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: GRUNDIG fait absorber sa filiale LUMOPHONWERKE par une filiale de portefeuille. Argentine: Les investissements de ROBERT BOSCH ARGENTINA. France: Concentration au profit de GENERALE DE TELEVISION & D'ELECTRONIQUE. Grande-Bretagne: GENERAL COLD GmbH s'installe à Londres. Italie: BECKMAN INSTRUMENTS s'installe à Milan. Pays-Bas: APPLIED RESEARCH LABORATORIES appartient à BAUSCH & LOMB; Les accords PHILIPS/BROWN BOVERI. USA: Une licence SIEMENS pour ALLIS CHALMERS.
- P. 26 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Les accords DEZET/OTTO DÜRR. Belgique: VALENITE-MODCO est filiale de THE VALERON; GLOOR FRERES & CIE est à capital suisse. France: TEXMA FRANCE est à capital italien, et REICH FRANCE à capital allemand; ETS BERTRAND FAURE accroît son potentiel industriel et absorbe deux filiales; KOEHRING fait absorber MOTEURS ZURCHER par ETS ANDOUART; Simplification chez GROUPE DENTZER-NOXA. Grande-Bretagne: SASPOL (U.K.) est à capital italien.
- P. 28 - EDITION - Allemagne: KOCH'S VERLAG absorbe deux filiales. Belgique: V.N.U. reprend un périodique à ORBIS. France: GERI prend la représentation de HANDELSBLATT; ALTOM et BEUCHET & VANDEN BRUGGE enrichissent leurs actifs. Pays-Bas: DRUKKERIJ FLORIDA est filiale de COMBIGRAPH.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: DU PONT DE NEMOURS reprend certains actifs à BELL & HOWELL; INDEUR s'installe à Francfort. Autriche: CABINET DE MODELISATION PAR CALCULATEUR s'installe à Vienne. Belgique: INDEUR s'installe à Bruxelles. France: SOC. GESTIONNE DATI devient actionnaire de PROFILS DEMOGRAPHIQUES DE FRANCE; Double rationalisation chez THOMSON-CSF. Italie: SPRAGUE ELECTRIC s'installe à Milan. Pays-Bas: DASA s'installe à Amsterdam. Suisse: Dissolution de C.S.M. AG FÜR DATENTECHNIK.
- P. 31 - FINANCE - France: BANCO POPULAR ESPANOL ouvre une succursale à Bordeaux; Absorption définitive d'AUXILIAIRE D'INVESTISSEMENTS & D'ORGANISATION par CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE; Rapprochement CLI/SOFLI à Lyon. Grande-Bretagne: Association belgo-britannique dans CONTINENTAL BANKERS AGENTS (EXCHANGE). Luxembourg: Création de CIE FINANCIERE DE LA DEUTSCHE BANK; SUMMA FUND est d'origine néerlandaise; WIRTSCHAFTSBANK ZURICH devient actionnaire de TRASA; PAREMER devient actionnaire d'INTERRELAX. Japon: BANCA COMMERCIALE ITALIANA ouvre une représentation à Tokyo. Pays-Bas: WESTLAND -

UTRECHT HYPOTHEEKBANK prend le contrôle de FRIESLAND-HOLLAND BANK. Pérou: DEUTSCHE SÜDAMERIKANISCHE BANK se défait de ses intérêts dans BANCO CONTINENTAL. Suisse: ADELA INVESTMENT s'installe à Zurich. USA: WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE ouvre une représentation à New York. Luxembourg: FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON ouvre une succursale à Luxembourg.

- P. 33 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: TOKAI TRADING s'installe à Cologne; Projets d'investissements de GENERAL FOODS; OETKER s'enrichit de BRAUEREI KLEINKÖTZ; Accord de représentation UNION LAITIÈRE MOSELLE-SARRE/MILCH-FETT & EIERKONTOR. Belgique: LAMOT passe sous le contrôle de BASS CHARRINGTON. France: Création du groupement CHAMPAGNE-TRADITION; Concentration au profit de CAVES & PRODUCTEURS DE ROQUEFORT; BISCUIT ROGERON-STE NOUVELLE est filiale d'ALSACIENNE BISCUITS; UNION DE BRASSERIE absorbe BRASSERIE DE THIONVILLE-BASSE YUTZ et BRASSERIE ALSACIENNE DE PFAFFENHOSEN; Concentration définitive au profit de SAUPIQUET. Pays-Bas: PAUWEN-SORGELOOS est à capital belge; ALMERCOR est à capital suédois; CELWA passe sous le contrôle d'UNITED BISCUIT (HOLDINGS); Association GIST & SPIRITUSFABRIEK/ZUID-NED. SPIRITUSFABRIEK dans HENKES VER. DISTILLEERDERIJEN.
- P. 37 - METALLURGIE - Allemagne: RHEINISCHE STAHLWERKE prend le contrôle de HERMANN SCHWARZ; Création de PEINER STAHLHANDEL. France Les apports de TUBES DE LA PROVIDENCE à THERMIQUE TUBEL RAYFEL; SAUNIER-DUVAL reprend BULEX à CONTIGEA; Une concentration donne naissance à CARTRY WORMS; Concentration au profit de FOURS RIPOCHE; Une concentration donne naissance à SOTRALENTZ. Italie: TREFILERIES & ATELIERS DE COMMERCY s'installe à Milan; TYCON ouvre une succursale à Milan. Luxembourg: Création de R.T.Z. INDONESIAN INVESTMENTS. Pays-Bas: MECRA METAL CORP. NEDERLAND est à capital belge; Deux filiales pour ALUMINIUM MATRIX.
- P. 39 - MINES - France: PLÜSS-STAUFFER développe OMYA. Thaïlande: BILLITON devient associé d'UNION CARBIDE dans deux affaires de Bangkok. Suisse: Association néerlandaise-américaine dans BILLITON ZUG.
- P. 40 - PAPIER - Allemagne: POWER CORP. OF AMERICA développe JULIUS ROHDE. France: PAPETERIES DE GASCOGNE préside à la fusion TRANSFOR/SOPAL. Suisse: INTERCARD est à capital allemand.
- P. 40 - PARFUMERIE - Allemagne: BRISTOL MYERS simplifie ses intérêts à Bensberg. Italie: HOLIDAY MAGIC s'installe à Milan.

- P. 41 - PHARMACIE - France: Concentration au profit de ROBERT & CARRIERE, transformée en SYNTHE-LABOS; Réorganisation du groupe CHOAY; CLIN-BYLA simplifie certains intérêts au profit de SEMPA-CHIMIE. Italie: BEE-CHAM GROUP s'installe à Milan. USA: SCHERING devient actionnaire de KNOLL PHARMACEUTICAL.
- P. 42 - PUBLICITE - Allemagne: SÜDDEUTSCHE AGENTUR FÜR WIRTSCHAFTS-WERBUNG passe sous le contrôle de RUDOLF FARNER; Association germano-suisse dans ADS-AGENTURGEMEINSCHAFT DEUTSCHLAND-SCHWEIZ. France: Concentrations au profit de FILMSONOR, de PUBLICITE GALLIENA et d'ECLAT PUBLICITE.
- P. 43 - TEXTILES - Autriche: PHRIX-WERKE s'installe à Vienne. Belgique: FILATURE LAINIERE DE MOUSCRON est à capital français. France: CONFORT FRANCE est à capital belge; Concentration au profit de PROUVOST. Pays-Bas: Les accords VAN LIMBURGSCH STEENKOLENMIJNEN/DU PONT DE NEMOURS.
- P. 44 - TOURISME - France: J. LYONS & C° s'installe à Paris; Concentration définitive au profit de DIELETTE.
- P. 45 - TRANSPORTS - Allemagne: FERRYMASTERS ouvre une succursale à Milan. Autriche: "HOLLAND AMERICA LIJN" devient actionnaire de PASSAGEBÜRO FÜR ÖSTERREICH-ÜBERSEEVERKEHR. Belgique: COMMERCIALE TRANSOCEANIQUE DES CONTENEURS ouvre une succursale à Anvers; STOOFF BREDA simplifie ses intérêts à Anvers. France: Association franco-britannique dans UNION DES ENTREPOTS & GARES FRIGORIFIQUES et UNION FRIGORIFIQUE HAVRAISE. Italie: Accord ALITALIA/ROYAL AIR MAROC; Concentration au profit de TRANSMARITTIMA SARDA. Pays-Bas: A. D. INTERNATIONAL EXPEDITIEBEDRIJF est à capital français; SWARTTOUWS prend le contrôle absolu de ROSILCO; Association SWARTTOUWS/UNIGAS VEDER dans UNITED CHEMIGAS TERMINALS.
- P. 47 - VERRE - France: Concentration au profit de GENERALE DE MIROITERIE; Réorganisation chez J.G. DURAND & CIE.
- P. 47 - DIVERS - Allemagne: SITAS SPRACHSYSTEM (enseignement des langues) est à capital néerlandais; PERGA PLASTIC (transformation plastique) est à capital sudafricain. Autriche: ROSENTHAL (porcelaine) prend le contrôle de NEU-ZEUGHAMMER AMBOSSWERK (orfèvrerie).
-

ASSURANCES

(577/14) Comme il l'avait réalisé fin 1966 dans la branche d'assurances "dommages" avec la création de la société SCHADEVERZEKERING MIJ. VICTORIA-VESTA (cf. N° 390 p. 15), le groupe d'Utrecht NATIONALE-NEDERLANDEN N.V. (cf. N° 563 p. 16) va rationaliser les activités "vie" de ses filiales N.V. VERZEKERINGSBANK VICTORIA N.V. (Amsterdam) et VESTA MIJ. VAN LEVENSVERZEKERING N.V. (Arnhem) en les concentrant dans une nouvelle affaire, LEVENSVERZEKERINGSMIJ. "VICTORIA VESTA" N.V. avec siège central à Ede.

Le groupe a par ailleurs procédé récemment à une réorganisation interne : la filiale de Rotterdam N.V. NATIONALE MIJ. VOOR VESTIGINGSFINANCIERING est devenue NATIONALE-NEDERLANDEN VESTIGINGSFINANCIERING MIJ. N.V. , et celle de La Haye BRANDVERZEKERING MIJ. VAN DE NEDERLANDEN VAN 1845 a été transformée en NATIONALE-NEDERLANDEN SCHADEVERZEKERING MIJ. N.V.

AUTOMOBILE

(577/14) Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. N° 575 p. 13) a renforcé ses liens en Yougoslavie avec le groupe CRVENA ZASTAVA de Krajuvenac (cf. N° 540 p. 14) avec un accord pour la construction sous licence par celui-ci de voitures de tourisme de 1100 à 1200 cc. La nouvelle usine sera opérationnelle en 1973 avec un effectif d'environ 2500 personnes et une capacité de production de 50.000 unités/an, après un investissement de quelque Din. 400 millions.

(577/14) Poursuivant la réorganisation de son réseau commercial en Europe, le constructeur de Détroit CHRYSLER CORP. (cf. N° 574 p. 15) a fusionné ses filiales CHRYSLER BENELUX N.V. d'Anvers et SIMCA BELGIQUE SA de Nivelles (à travers CHRYSLER FRANCE SA de Paris) au profit de la seconde, qui a ainsi l'exclusivité de la distribution au Benelux des véhicules "Chrysler", "Simca", "Rootes", "Dodge", etc ...

Dans le reste de l'Europe, cette tâche est du ressort de CHRYSLER FRANCE, de CHRYSLER SUISSE SA, de CHRYSLER (U.K.) LTD (Londres) et de CHRYSLER ESPANA SA (anc. BARREIROS DIESEL SA) de Madrid (cf. N° 564 p. 15).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(577/15) Spécialiste en République Fédérale d'abris, hangars, halles et constructions métalliques préfabriqués, l'entreprise MERO-DR. ING. M. MENGERINGHAUSEN de Würzburg (cf. N° 524 p. 13) s'est donnée une filiale à Milan, MERO ITALIANA SpA (capital de Li. 1 million), directement contrôlée par le holding de Zug MERO AG (cf. N° 493 p. 15).

Animée par MM. Max Mengeringhausen et Horst Klose, la fondatrice est présente depuis 1969 en Autriche avec une filiale sous son nom à Vienne. Ses principaux intérêts en République Fédérale sont les sociétés de Würzburg MERO HAUS-TECHNIK GmbH & C° KG et MERO VERLEIH GmbH, Berlin MERO-RAUMSTRUKTUR GmbH et Schweinfurt MERO LEASING GmbH.

(577/15) Le groupe de plaques, tubes, revêtements, pieux, etc ... en fibro-ciment ETERNIT SpA de Gênes (cf. N° 389 p. 34) a noué avec le groupe de Bergame ITALCEMENTI SpA (à travers sa filiale de Milan SACELIT MANUFATTI CEMENTO SpA - cf. N° 561 p. 33) une association pour l'exploitation d'une cimenterie en Sardaigne.

Le cadre en sera une filiale 45/45 à Cagliari, SARDA CEMENTO AMIANTO SpA (capital de Li. 300 millions), dirigée par MM. G. Demonte et Antonio Costa, et où la compagnie PREALPINE CEMENTI AMIANTO SpA (Sirone/Como), affiliée du groupe de Gênes, aura un intérêt de 10 %.

(577/15) Le groupe cimentier français POLIET & CHAUSSON SA - affilié à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (cf. N° 576 p.23) - a simplifié ses structures à Paris en faisant absorber les sociétés IMMOBILIERE PLATRIERE SA et UNION INDUSTRIELLE SA par la STE PLATRIERE DE TAVERNY & BESSANCOURT SA qui, en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 8,4 millions, a porté son capital à F. 3,7 millions.

Il a d'autre part fait apport de certains actifs dans le domaine de la distribution de matériaux de construction à la firme A. MARCEL & CIE SA; désormais sous son contrôle, celle-ci, transformée en CIMA-CIE DE MATERIAUX DE L'ILE DE FRANCE SA, a vu son capital porté à F. 2,4 millions.

Enfin, il a fait apport : (1) de son usine de béton de Montesson/Yvelines (estimée à F. 8,7 millions) à sa filiale UNIBETON Sarl (Paris), que préside M. Raymond Poitrat; transformée en UNIBETON SA, celle-ci a élevé son capital à F. 5,1 millions; (2) de son usine d'éléments de construction de Rosny-sous-Bois/Seine-St-Denis à sa filiale S.O.P.R.E.C. -STE DE PREFABRICATION D'ELEMENTS DE CLOISONS-PROCEDES ECLAIR SA (Paris), qui a porté son capital à F. 0,7 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 1,2 million.

(577/16) L'entreprise de matériaux de construction (notamment carreaux en aggloméré de marbre) MARBRAGGLO SA de Bruxelles a pris pied en France avec l'implantation d'une filiale commerciale à Escautpont/Nord, MARBRAGGLO Sarl (capital de FL. 20.000), que gère M. Jean-Herman Colson.

(577/16) Spécialiste à Berlin de travaux de plâtrage intérieurs, peintures, gypserie, enduits, etc ..., la firme BIRKLE & THOMER KG s'est donnée une filiale en Suisse, BIRKLE & THOMER Sarl (Thônex /Genève) au capital de F. 20.000, dont les gérants sont MM. G. Wirth (associé minoritaire), P. Haas et W. Arpagaus.

(577/16) La firme d'engineering en travaux publics ITALCONSULT-STA GENERALE PER PROGETTAZIONI, CONSULENZE & PARTECIPAZIONI SpA de Rome (cf. N° 458 p. 22) a renforcé ses intérêts en Afrique (cf. N° 385 p. 20) en ouvrant à Khartoum une succursale à l'enseigne ITALCONSULT SUDAN BRANCH, dirigée par M. Perotti.

(577/16) La compagnie IMMOBILIARE FRANCE SA de Paris (cf. N° 508 p. 17) a reçu de la S.G.I. -STA GENERALE IMMOBILIARE DI LAVORI DI UTILITA PUBBLICA & AGRICOLA SpA de Rome (cf. N° 572 p. 32), son actionnaire majoritaire, une participation de 3,7 % dans sa société-sœur SLIMINCO-STE LYONNAISE IMMOBILIERE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE SA - contrôlée à travers le holding S.G.I. INTERNATIONAL C° de Monrovia/Liberia (cf. N° 528 p. 11) - et elle a en conséquence porté son capital à F. 25,7 millions.

IMMOBILIARE FRANCE est également affiliée, notamment, aux groupes BANCO DI ROMA SpA de Rome (à travers sa filiale de Paris - cf. N° 568 p. 30), BANCA D'AMERICA & D'ITALIA SpA de Milan (cf. N° 548 p. 40), HAMBROS BANK Ltd de Londres (à travers sa filiale de Zurich, HAMBROS INVESTMENT C° AG - cf. N° 564 p. 32) et SUDAMERIS-BANQUE FRANCAISE & ITALIENNE POUR L'AMERIQUE DU SUD SA de Paris (cf. N° 416 p. 20).

(577/16) L'entreprise néerlandaise de construction immobilière SANDERS VEREENIGDE BEDRIJVEN N.V. d'Arnhem (cf. N° 554 p. 18) s'est assurée le contrôle à Arnhem de son homologue BOUWNIJVERHEID VAN AMERONGEN N.V. (cf. N° 540 p. 16), filiale jusqu'ici de la société N.V. BELEGGERS MIJ. A. VAN AMERONGEN, qui reste indépendante.

Occupant quelque 1800 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de Fl. 120 millions, SANDERS, dont M. E.W.M. van Amerongen, a été nommé co-directeur, est liée depuis 1969 à VAN AMERONGEN (200 personnes et chiffre d'affaires de Fl. 11 millions) au sein d'une filiale commune, RIJNVAST N.V. (Arnhem).

(577/17) Le groupe français STE DES CIMENTS VICAT SA de Grenoble (cf. N° 564 p. 18) s'est donné une filiale à vocation de génie civil, STE MEDITERRANEENNE DE TRANSPORTS & TERRASSEMENTS SA (Paris) au capital de F. 100.000, que préside M. Jacques Carle.

VICAT s'est récemment assuré le contrôle à 90 % de l'entreprise CIMENTS DE VOREPPE SA - dont l'usine de Voreppe/Isère produit 600.000 t. de ciment par an - à l'occasion de l'augmentation du capital de celle-ci à F. 86 millions.

(577/17) La compagnie d'assurances de Milan CIA LATINA DI ASSICURAZIONI SpA a créé à Milan la CIA IMMOBILIARE VENETA-C.I.V. SpA (capital de Li. 200 millions), que préside M. Luigi Galante et où elle a notamment pour associée minoritaire la société d'investissement immobilier I.M.I.S.A.-INVESTIMENTI MOBILIARI & IMMOBILIARI SpA (Milan).

La fondatrice a récemment pris le contrôle de la société de gestion immobilière DE ANGELI FRUA SpA (cf. N° 509 p. 33) et porté son capital à Li. 1,3 milliard.

(577/17) Le groupe de construction et génie civil d'Amsterdam BALLAST-NEDAM GROEP N.V. (cf. N° 555 p. 17) a créé à Amsterdam deux filiales de portefeuille, VERENIGDE BETONINDUSTRIEEN BALLAST-NEDAM N.V. (capital de Fl. 5 millions) et VASGOED ONTWIKKELINGSMIJ.-VOM N.V. (capital de Fl. 10 millions), dirigées respectivement par MM. Carl H. Van Waning et H.A. Kunkeler.

A la première, il a apporté ses intérêts dans deux affiliées de Rotterdam, WACO-BETON N.V. (cf. N° 554 p. 18), et Jutphaas, BETON- & SPANBETONFABRIEK "DE LIESBOSH" N.V. (cf. N° 504 p. 20). Dans la seconde, il a pour associé majoritaire le groupe financier de Groningue FRIESCH-GRONINGSCHE HYPOTHEEKBANK N.V. (cf. N° 530 p. 29), dont l'essentiel des activités de promotion immobilière est exercé par une filiale à La Haye, N.V. GEMEENSCHAPPELIJK EIGENDOM (cf. N° 531 p. 22)

(577/17) Les liens (cf. N° 572 p. 17) unissant les groupes KON. NED. HEIDEMAATSCHAPPIJ N.V.-N.K.H.M. d'Arnhem (cf. N° 559 p. 21) et VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. de Gouda (cf. N° 562 p. 18) vont être resserrés en matière d'engineering et construction industrielle. Cet accord sera sanctionné par la prise d'une participation de 50 % de la filiale IMLO N.V. du premier (cf. N° 522 p. 30) dans la société N.V. INGENIEURS-BUREAU VOOR GRONDMECHANICA & GEODESIE "FUGRO" N.V. de Leidschendam (cf. N° 455 p. 30), filiale absolue du second.



CHIMIE

(577/19) Les intérêts chez les Six de la compagnie chimico-pharmaceutique NATIONAL CHEMSEARCH CORP. d'Irving-Dallas/Tex. (cf. n° 512 p.19) se sont enrichis d'une nouvelle affiliée à Milan, CERTIFIED LABORATORIES Srl (capital de Li. 0,9 million), spécialisée dans les insecticides, détergents etc...

La fondatrice est présente depuis fin 1968 à Milan avec la filiale NATIONAL CHEMSEARCH Srl (cf. n° 492 p.17) et elle avait déjà en Europe d'autres filiales CERTIFIED LABORATORIES, notamment à Paris (anc. NATIONAL CHEMSEARCH Sarl de Marseille - cf. n° 501 p.22) et Bruxelles.

(577/19) L'entreprise américaine d'installations et produits chimiques pour l'électrolyse THE HARSHAW CHEMICAL C° (Cleveland/Ohio) - Division depuis fin 1966 du groupe pétrolier KEWANEE OIL C° (Bryn Mawz/Pa.) - s'est donnée une filiale en France, HARSHAW CHIMIE Sarl (Pontoise/Val d'Oise) au capital de F. 0,6 million, dont le gérant est M. Theodorus Courbois.

Dans le pays, la fondatrice s'était récemment défait au profit du groupe de Francfort DEGUSSA-DEUTSCHE-GOLD- & SILBERSCHEIDEANSTALT VORM. RÖSSLER AG (cf. n° 560 p.41) de sa participation de 50 % dans l'entreprise de colorants pour verre et émaux HARSHAW-POULENC COIFFE SA (Limoges), où elle était associée à parité avec le groupe RHONE-POULENC SA de Paris (cf. n° 544 p.20). Elle a deux autres filiales chez les Six : HARSHAW CHEMIE GmbH (Francfort) et HARSHAW CHEMIE N.V. d'Utrecht (cf. n° 320 p.17).

(577/19) Les intérêts dans la CEE (cf. n° 536 p.38) du groupe de Munich SÜD CHEMIE AG (cf. n° 562 p.19) se sont enrichis d'une filiale à Cagliari/Sardaigne, SUD CHEMIE ITALIA SpA (capital initial de Li. 1 million), présidée par M. Karl E. Mofstad et dirigée par MM. K. Wamsler et R. Rikman.

(577/19) Le groupe chimico-pharmaceutique ainsi que d'instrumentation scientifique et nucléaire INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. de Pasadena/Cal. (cf. n° 540 p.40) a négocié la prise du contrôle aux Pays-Bas, par offre publique, de l'entreprise de chimie, pharmacie et cosmétiques DAGRA N.V. de Diemen (cf. n° 543 p.32).

Occupant quelque 300 personnes et connue pour ses marques "Dagra", "Cidal" et "Stilbepan", celle-ci (capital de Fl. 3,94 millions) a des filiales commerciales sous son nom en Belgique (St-Niklaas), Espagne (Madrid), Portugal (Lisbonne), etc...

(577/20) Le groupe CIBA AG de Bâle (cf. n° 575 p.20) a allégé ses intérêts aux Pays-Bas en fermant l'entreprise de "blanc optique" pour détergents, textiles, papiers, etc... DELFLAND PRODUKTEN N.V. (Delft), qui avait repris en 1969 une partie des actifs de la firme de colorants NEDERLANDSCHE VERF. - & CHEMIECALENFABRIEK (cf. n° 558 p.24).

Les principaux intérêts du groupe suisse dans le pays sont à : Arnhem CIBA N.V., Amsterdam CIBA-ILFORD N.V. (anc. ILFORD FOTO N.V.) et ZYMA NEDERLAND N.V. (cf. n° 405 p.32), Rotterdam LIGTERMOET CHEMIE N.V. (cf. n° 434 p.17).

(577/20) Le groupe HENKEL GmbH de Düsseldorf (cf. n° 576 p.35) a renforcé ses intérêts au Benelux : (1) en portant à FB. 280 millions le capital de l'entreprise de détergents à Molenbeek-St-Jean PERSIL SA, directement contrôlée par le holding suisse CARASSINA AG (Zug); (2) en créant à Amsterdam, à travers la filiale NEDERLANDSCHE PERSIL MIJ. N.V. (cf. n° 292 p.18), la société de produits d'entretien, aérosols, cires, colles, etc... THOMPSON CHEMIE N.V. (capital de Fl. 0,5 million), chargée de la distribution des fabrications de la filiale de Düsseldorf THOMPSON-SIEGEL GmbH (cf. n° 528 p.13).

Celle-ci est née en 1969 de la concentration des sociétés THOMPSON WERKE GmbH de Düsseldorf (cf. n° 430 p.18) et SIEGEL WERKE GmbH de Cologne (cf. n° 355 p.19) au profit de la première, dont le capital a été porté à DM. 20,7 millions.

(577/20) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en France dans le domaine des bandes magnétiques, le groupe B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 576 p.39) a fait absorber la société SONOCOLOR SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine) par sa filiale SUMA SA de Gien/Loiret (cf. n° 467 p.29), qui a porté son capital à F. 6,12 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 0,8 million.

(577/20) Le groupe chimico-pharmaceutique de Leverkus FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. n° 576 p.20) a élargi les assises financières de sa nouvelle filiale de Vienne (cf. n° 571 p.23) BAYER AUSTRIA GmbH en doublant le capital à Sh. 20 millions. L'opération s'est effectuée à travers la compagnie CHEMIA GmbH (Vienne), directement contrôlée par le holding de Toronto BAYER FOREIGN INVESTMENTS-BAYFORIN LTD (cf. n° 563 p.18).

Dirigée par M. Franz Unger, BAYER AUSTRIA a pour autres sociétés soeurs dans le pays les sociétés BAYER PHARMA GmbH de Vienne (anc. PHOTOPHARM GmbH) et KREMS-CHEMIE GmbH (Krems a.d. Donau).

(577/21) La compagnie TOTAL CHIMIE SA (Paris) - filiale paritaire de la C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA et de sa filiale C.F.R. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. n° 574 p.18) - a négocié la prise d'une participation de 50 % dans la société AQUITAINE ORGANICO SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) - membre du groupe E.R.A.P. -ENTREPRISES DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES SA à travers la S.N.P.A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. n° 553 p.26) - par rachat d'actions et souscriptions à des augmentations de capital. Détenant la licence du rilsan pour le monde entier, AQUITAINE-ORGANICO a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 378 millions.

TOTAL CHIMIE s'est dernièrement (cf. n° 562 p.20) associée à l'UNION CHIMIQUE ELF AQUITAINE SA (filiale 20/80 d'ERAP et de SNPA) pour former à Paris la CIE DE PETROCHIMIE; elle est également intéressée avec elle, aux côtés du groupe UGINE KUHLMANN SA (cf. n° 574 p.35), dans la nouvelle société ETHYLOX SA, chargée de l'exploitation d'une usine d'oxyde d'éthylène à Gonfreville/Seine Mme.

(577/21) Procédant à une refonte de ses structures, l'entreprise française de produits chimiques, couleurs et matières colorantes NITROLAC SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine) va faire apport, à titre de fusion, de l'ensemble de ses actifs à sa filiale NITRAL SA (Levallois-Perret); en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 27,9 millions, celle-ci portera son capital à F. 15 millions.

(577/21) Spécialiste à Philadelphie de lubrifiants spéciaux pour le travail des métaux, le polissage, le traitement thermique ainsi que les industries papetière, textile, sucrière, de la mégisserie, etc..., la compagnie E.F. HOUGHTON & C° (cf. n° 384 p.32) sera désormais représentée en République Fédérale par la firme indépendante HOUGHTON-CHEMIE INH. H.R. FISCHER KG (Hildesheim). Dirigée par M. Heinz R. Fischer, celle-ci a repris les activités de l'affiliée locale HOUGHTON-CHEMIE GmbH, dissoute.

(577/21) Par annulation de créances du groupe chimique PENNWALT CORP. de Philadelphie/Pa. (anc. PENNSALT CHEMICALS CORP. - cf. n° 531 p.25) sur sa filiale en France PENNSALT EQUIPEMENTS INDUSTRIELS SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine), celle-ci a vu son capital porté à F. 6 millions en même temps qu'elle se transformait en PENNWALT FRANCE SA.

Le groupe américain a de nombreux intérêts en France : ETS SS. WHITE SA de Paris (cf. n° 391 p.22), PENNSALT GARDINIER SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 502 p.24), PRODUITS CHIMIQUES PENNSALT LANDY SA (Chatou/Yvelines), SI-PRODA-STE POUR L'IMPORTATION DES PRODUITS DENTAIRE (Asnières/Hts-de-Seine) et COMPTOIR DENTAIRE DU NORD (Lille).

(577/22) La société française de peintures, vernis, encres, colles, etc... LEROY MATIERES COLORANTES SA (Montreuil/Seine-St-Denis) est née, au capital de F. 3,5 millions, de la fusion de l'entreprise STE OLIVE FRERES SA (Montreuil) avec ses filiales LES FILS DE LUCIEN LEROY & CIE SA et ED. CHARPENTIER & CIE SA.

(577/22) Le groupe de potasse, sels et produits chimiques dérivés SALZDETFURTH AG de Hanovre (cf. n° 571 p.24) a rationalisé ses intérêts en absorbant à Hanovre sa filiale absolue de recherches minières MANSFELD GES. FÜR BERGBAU & HÜTTENBETRIEB mbH (cf. n° 532 p.24).

Celle-ci a notamment des intérêts minoritaires dans plusieurs affiliées du groupe, notamment MONTANGESELLSCHAFT mbH de Cologne (cf. n° 391 p.31), VEREINIGTE KALIWERKE SALZDETFURTH AG (Hanovre) et GEWERKSCHAFT BRAUN-SCHWEIG-LÜNEBURG (Grasleben üb. Helmstedt).

(577/22) La rationalisation des intérêts (cf. n° 571 p.24) du groupe RHONE POULENC SA, à travers la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHNEY-SAINT-GOBAIN SA (cf. n° 575 p.16), dans l'industrie du soufre a entraîné l'absorption de la STE INDUSTRIELLE DES DERIVES DU SOUFRE SA (Lille) par la STE CHIMIQUE DE LA COURNEUVE SA (La Courneuve/Seine-St-Denis), qui portera son capital à F. 1,1 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 4,7 millions.

COMMERCE
----------

(577/22) A capital anglo-sud africain, le holding LUNDER INTERNATIONAL ESTABLISHMENT LTD (Vaduz/Liechtenstein) a présidé à la création à Bruxelles de la firme d'import-export STE JABRET SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Rudolph Raphaely (Jhannesbourg) et dirige M. Louis de Beer (Uccle-Bruxelles).

(577/22) Une association paritaire nouée à Bruxelles entre le groupe immobilier CIE DE PROMOTION-C.D.P. SA (groupe Charles de Pauw - cf. n° 569 p.18) et la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS BELGIQUE SA a donné naissance à la société CENTRE D'INFORMATION WTC SA (capital de FB. 10 millions).

Présidée par M. Pierre Vanescote, celle-ci a pour objet la création d'un centre d'information au service des centres internationaux de commerce qu'exploite à Bruxelles et à Anvers la compagnie WORLD TRADE CENTER SA (membre à Bruxelles du groupe Charles de Pauw).

(577/23) Le groupe français de supermarchés STE MICHEL BREMARD SA (Compiègne/Oise) a procédé à une simplification de ses structures en absorbant sa filiale SOGEGRAM SA-STE DE GESTION DE GRANDS MARCHES de Paris (cf. n° 129 p. 15) - où la société suisse SEFITEC SA (Zug) détient une participation de 29 %. En rémunération d'actifs (notamment des supermarchés à Paris et à Mont-rouge/Hts-de-Seine) estimés (bruts) à F. 5,7 millions, il a porté son capital à F. 4 millions.

Le groupe BREMARD exploite des supermarchés à Compiègne (directement), Creil/Oise (à travers sa filiale STE DES GRANDS MARCHES DU NORD SA) et Amiens (MAGASINS STAL BREMARD SA).

(577/23) Le groupe d'import-export de produits tropicaux VERENIGDE H. V. A. -MIJ. N. V. d'Amsterdam (cf. n° 498 p. 23) s'est assuré le contrôle à Rotterdam de l'entreprise de commerce de gros et importation d'huiles et corps gras CANTZLAAR & SCHALKWIJK N. V.

#### CONSEIL ET ORGANISATION

(577/23) Une association paritaire conclue entre la firme américaine de conseil en direction et investissements INTERPLAN CORP. (Santa Barbara/Cal.) et son homologue de Rotterdam KREKEL VAN DER WOERD WOUTERSE ASS. C. V. a donné naissance à la firme K. W. W. -INTERPLAN N. V. (Rotterdam) au capital de Fl. 100.000, dirigée par MM. R. Krzyckowski, N. R. Krekel et T. G. van der Woerd.

(577/23) En portant à FB. 35 millions le capital de sa filiale de Bruxelles SOBEMAP-STE BELGE D'ECONOMIE & DE MATHEMATIQUES APPLIQUEES SA, le groupe français d'études, recherches et conseils SEMA-METRA INTERNATIONAL SA de Paris (cf. n° 576 p. 23) y a consolidé sa participation en l'élevant à 58,2 %.

La part des actionnaires belges est restée inchangée (10 % chacune) pour BRUFINA SA (cf. n° 563 p. 20), SOFINA-STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (cf. n° 571 p. 35) et TRACTION & ELECTRICITE SA (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 571 p. 22), mais a été ramenée à 11,8 % pour ELECTROBEL SA de Bruxelles (cf. n° 539 p. 39).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(577/24) La fusion à Paris des sociétés de distribution de matériels aéronautiques HELICOP-AIR Sarl et OFFICE GENERAL DE L'AIR-O.G.A. SA (cf. n° 568 p. 24) est devenue effective au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs bruts estimés à F. 2,25 millions, a élevé son capital à F. 13,35 millions.

Présidée par M. Jean Sainteny, la société absorbante est contrôlée conjointement par M. André Faraggi, son fondateur, la compagnie HELI UNION SA (mère d'HELICOP-AIR) et la BANQUE WORMS & CIE SA (cf. n° 576 p. 55).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(577/24) Spécialiste aux Etats-Unis d'instrumentation électrique et électronique à usages médical, chimique, scientifique, industriel, éducatif et militaire, le groupe BECKMAN INSTRUMENTS INC. de Fullerton/Cal. (cf. n° 489 p. 26) s'est donné une filiale commerciale à Milan, BECKMAN INSTRUMENTS ITALIANA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Edward H. Cherniss.

Représenté jusqu'ici en Italie notamment par les firmes ING. A. & C. RASTELLI (Rome) et DR. GIGI GALLO GORGATTI (Milan), le groupe américain possède à Genève une filiale BECKMAN INSTRUMENTS INTERNATIONAL SA (présidée par M. E.H. Cherniss), chargée de la gestion de ses intérêts en Europe, notamment des filiales ou affiliées de Paris (succursales à Lyon, Marseille, Toulouse et Strasbourg), Munich (succursales à Berlin, Hambourg, Düsseldorf, Stuttgart, Munich et Hanovre), Amsterdam, Vienne, Londres, Glenrothes/Scotland et Stockholm.

(577/24) Animée à Munich par M. Arthur Waclawik, l'entreprise de matériels de réfrigération GENERAL COLD GmbH a créé sous son nom une filiale commerciale à Londres (capital de £ 100), dirigée par MM. A. Waelawik et H. Hoermann.

(577/24) Un accord de coopération réciproque a été négocié entre la filiale à Hilversum PHILIPS TELECOMMUNICATIE INDUSTRIE N.V. du groupe N.V. PHILIPS' GLOELAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 576 p. 24 et 33) et le groupe suisse BROWN BOVERI & CIE AG de Baden/Aargau (cf. n° 567 p. 26). La première apportera sa technologie en matière de télécommunications, et la seconde son expérience dans les courants haute tension pour émetteurs de radio ainsi que dans l'électronique.

(577/25) Le groupe SIEMENS AG de Berlin et Francfort (cf. N° 574 p. 23) a accordé au groupe ALLIS CHALMERS MANUFACTURING C° de Milwaukee/Wis. (cf. N° 564 p. 23) ses brevets (cf. N° 552 p. 24) et ceux de son affiliée de Stuttgart-Bad Cannstadt TRANSFORMATOREN UNION AG (commune avec AEG TELEFUNKEN AG - cf. N° 538 p. 25) en matière notamment d'appareils et installations d'énergie électrique. Le groupe américain produira ainsi des équipements électromécaniques sous licence allemande, et il pourra les commercialiser dans le monde entier.

ALLIS CHALMERS, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à \$ 800 millions en 1969, est affilié pour 30 % au groupe mécanique WHITE CONSOLIDATED INDUSTRIES INC. de Cleveland (cf. N° 561 p. 25), qui a récemment négocié sa fusion avec le groupe local WHITE MOTOR CORP. (cf. N° 545 p. 24) au sein de la nouvelle WHITE INC.

(577/25) Poursuivant son expansion à l'étranger - dernièrement marquée par la décision d'implantation à Tirlemont/Belgique d'une usine de composants électriques pour l'automobile (cf. N° 575 p. 18) - le groupe de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH (cf. N° 575 p. 19) va investir quelque DM 35 millions dans la construction pour sa filiale de Buenos-Aires ROBERT BOSCH ARGENTINA SA d'une usine d'équipements d'injection pour moteurs diesel (fournis jusqu'ici au marché local par la filiale ROBERT BOSCH DO BRASIL de Campinas). Il va en outre construire à Tacuman une usine d'appareils auto-radio.

(577/25) Filiale quasi-absolue du groupe français SCHNEIDER-RADIO-TELEVISION SA d'Ivry/Val-de-Marne (cf. N° 560 p. 32), la CIE GENERALE DE TELEVISION & D'ELECTRONIQUE-C.G.T.V.E. SA d'Ivry (cf. N° 422 p. 19) a négocié l'absorption de sa filiale à 59 % CIE DE TELEVISION Sarl (Ivry) et en a rémunéré les actifs (F. 0,3 million) en élevant son capital à plus de F. 4,7 millions.

Connu pour ses appareils de radio, télévision, magnétophones, combinés et équipements électroniques de mesure (marques "Tevea", "Amplix", "Arphone", "Schneider", "Télémaster", etc ..), SCHNEIDER-RADIO a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 283,8 millions.

(577/25) Le groupe de matériels radioélectriques et électroniques GRUNDIG WERKE GmbH de Fürth (cf. N° 557 p. 23) a rationalisé ses intérêts en fusionnant sa filiale LUMOPHONWERKE GmbH de Nuremberg (cf. N° 296 p. 22) avec sa filiale de portefeuille GRUNDIG UNTERNEHMENSBEITRÄGEN GmbH de Fürth (anc. GRUNDIG BANK GmbH, première du nom - cf. N° 412 p. 28)

Cette dernière a été formée fin 1968, à la suite de la cession au groupe américain LITTON INDUSTRIES INC. (Beverly Hills) de la filiale de machines de bureau TRIUMPH WERKE NURNBERG AG (cf. n° 547 p. 27).

(577/26) La compagnie d'instrumentation électrique et électro-optique BAUSCH & LOMB INC. de Rochester/N.Y. (cf. n° 538 p.24) a élargi son réseau commercial chez les Six en formant aux Pays-Bas la société APPLIED RESEARCH LABORATORIES N.V. (Harlemmermer-Schiphol) au capital autorisé de Fl. 0,5 million, placée sous la direction de M. E. Voskuyl et le contrôle direct de la filiale STE FRANCAISE D'INSTRUMENTS DE CONTROLE & D'ANALYSES SA du Mesnil-St-Denis/Yvelines (cf. n° 474 p.20).

Déjà présente à Harlemmermer avec une filiale sous son nom (cf. n° 394 p.27), la fondatrice est également implantée à Lausanne, Düsseldorf et Francfort.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(577/26) Le groupe d'outillages de coupe et métaux durs au tungstène pour machines-outils THE VALERON CORP. de Detroit/Mich. a installé à Bruxelles une filiale, VALENTE-MODCO SA (capital de FB. 0,5 million) qui, présidée par M. Leo John Lapwing, assurera la distribution de sa Division VALENTE MODCO de Royal Oak/Mich. (cf. n° 568 p.25).

Chez les Six, le groupe avait déjà deux filiales et une succursale VALENTE MODCO (Sinsheim/Elsenz en République Fédérale, ainsi que Vizzolo Predabissi et Milan en Italie) et une filiale industrielle, VALERON GmbH (Sinsheim/Elsenz) en République Fédérale.

(577/26) Spécialiste en Italie de machines et presses pour le traitement des textiles, le travail du cuir, etc..., l'entreprise SASPOL Sas (Vigevano/Pavia) a formé à Londres une affiliée commerciale, SASPOL (U.K.) LTD (capital de £ 100), que dirigent MM. Agostino Canevari, D.L. Stanton et P. Stanton.

(577/26) Spécialiste en Suisse d'appareils de soudure et découpage autogène, la société GEBR. GLOOR & C° KG (Burgdorf) s'est donnée une filiale commerciale à Bruxelles, GLOOR FRERES & CIE Sprl (capital de FB. 250.000), que gère M. Otto Gloor.

(577/26) L'entreprise de machines textiles circulaires (pour bas et chaussettes notamment) TEXMACOR Srl de Milan a constitué à Paris une filiale commerciale et d'assistance technique, TEXMA FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. Guido C. Morlunghi.

Ce dernier dirige également la filiale TEXMA VERTRIEBS & MONTAGE-GESELLSCHAFT mbH, dernièrement créée à Francfort au capital de DM. 50.000 (cf. n° 572 p.23).

(577/27) Cornue pour ses équipements de génie civil (grues, bétonnières, pelles mécaniques, bulldozers, etc...), la société allemande WILHELM REICH MASCHINENFABRIK KG (Ulm) s'est donnée une filiale en France, REICH FRANCE Sarl (Cesson/Seine & Marne) au capital de F. 100.000, que préside M. Karlheinz Weiss.

(577/27) Pivot d'une concentration dans l'industrie mécanique et de transformation métallurgique française, la compagnie ETS BERTRAND FAURE SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 557 p.29) a reçu : 1) l'usine de Seclin/Nord (évaluée à F. 6 millions) de l'entreprise de construction et aménagement intérieur de caravanes et remorques automobiles CARAVANES STERCKEMAN SA (cf. n° 514 p.25), devenue en contrepartie son actionnaire pour 7,5 %; 2) l'usine de Lure/Hte Saône (F. 6 millions) de la firme de coussins, dossiers à ressort et sièges automobiles STE INDUSTRIELLE DE MAGNY & LURE SA (Magny-Vernois/Hte Saône), devenue son actionnaire pour 7,5 % également.

Elle a en outre absorbé ses filiales LE TUBE OUVRE SA de Pierrepont/M. & M. (actifs évalués, bruts, à F. 15,8 millions) et UNIFER SA de St-Nicolas-de-Redon/Loire Atlantique (F. 12,3 millions). Au terme de ces opérations, elle portera son capital à F. 16,8 millions.

(577/27) Membre en France du groupe de mécanique lourde KOEHRING C° (Milwaukee/Wisc.) à travers sa filiale de Paris KOEHRING SA (cf. n° 485 p.27), l'entreprise de machines plastiques (extrudeuses, filtreuses, matériel pour câblerie) STE DES ETS ANDOUART SA (Bezons/Val d'Oise) a négocié l'absorption de son affiliée STE MOTEURS ZURCHER SA (Nanterre/Hts-de-Seine) et en a rémunéré les actifs (évalués, bruts, à F. 6,1 millions) en portant son capital à F. 3,97 millions.

(577/27) Un accord de coopération réciproque en matière de machines pour la finition des métaux a été conclu à Stuttgart entre les firmes de machines-outils DEZET WERKZEUGMASCHINENVERTRIEBS GmbH et OTTO DÜRR KG. ANLAGEN FÜR OBERFLÄCHENTECHNIK.

La première est filiale absolue du groupe de Zurich OERLIKON-BÜHRLE HOLDING AG (cf. n° 576 p.33). La seconde est affiliée au groupe français SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 576 p.28).

(577/27) L'entreprise française de découpage, emboutissage et repoussage de métaux, galvanoplastie, moulage plastique, matériels électroniques, etc... GROUPE DENTZER-NOXA SA (Montreuil/Seine-St-Denis) a absorbé sa filiale ETS MARCEL DENTZER SA et en a rémunéré les actifs (évalués, bruts, à F. 17,4 millions) en élevant son capital à F. 7,4 millions.

EDITION

(577/28) Le groupe d'éditions d'Amsterdam V.N.U. - VERENIGDE NEDERLANDSE UITGEVERSBEDRIJVEN N.V. (cf. n° 576 p.32), qui contrôle déjà en Belgique les périodiques "Libelle" (150.000 ex.), "Rosita" (260.000) et "Panorama" (170.000) à travers sa filiale TIJDSCHRIFEN UITGEVERS MIJ. N.V. (Anvers), a négocié le rachat au groupe ORBIS N.V. (Anvers) de son hebdomadaire "Ons Land" (165.000 ex. environ).

Animé par M. A. Goyvaerts, ORBIS, qui édite également les hebdomadaires "Strip" (pour jeunes) et "Iris", possède notamment à Hasselt une participation dans la maison UITGEVERIJ HEIDELAND N.V., créée en 1969 au capital de FB. 50 millions en compte à demi avec la firme locale HEIDELAND Pvba.

(577/28) Filiale commune des groupes de publicité de Paris AGENCE HAVAS SA (cf. n° 554 p.22) et PUBLICIS SA (à travers REGIE PRESSE SA - cf. n° 505 p.36), le GROUPEMENT ECONOMIQUE DE REGIE INTERNATIONALE-GERI a obtenu de la maison de Düsseldorf HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS & ZEITSCHRIFTENVERLAG (qui édite notamment le quotidien économique et financier "Handelsblatt") sa représentation générale en France.

Membre du groupe HOLTZBRING, la maison de Düsseldorf s'est récemment assurée le contrôle absolu de la firme BECKER & WRIETZNER VERLAG oHG, dont le quotidien économique "Industriekurier" (35.000 ex.) sera prochainement fusionné avec le "Handelsblatt" (45.000 ex.).

(577/28) Affilié depuis peu pour 50 % au groupe C. BERTELSMAN VERLAG de Gutersloh (cf. n° 576 p.32), le club du livre de Darmstadt DEUTSCHE BUCHGEMEINSCHAFT C.A. KOCH'S VERLAG NACHF. - où la maison ECON VERLAG GmbH de Düsseldorf a gardé un intérêt de 50 % après en avoir eu le contrôle absolu (cf. n° 562 p.27) - a simplifié ses intérêts en absorbant deux filiales à Darmstadt, D.S.G.-DEUTSCHE SCHALLPLATTEN GmbH et MODERNER BUCH-CLUB GmbH.

(577/28) Le groupe d'impression et d'édition d'Amsterdam COMBIGRAPH N.V. (cf. n° 532 p.30) a négocié le rachat à Vianen de l'imprimerie DE BANIER, et il en confiera la gestion à une filiale créée à cet effet, DRUKKERIJ FLORIDA N.V., que dirigera M. C. van der Pol.

Occupant quelque 300 personnes dans six imprimeries, COMBIGRAPH, né en 1969 du rapprochement de quatre maisons du Sud des Pays-Bas (cf. n° 528 p.21), coiffe notamment les sociétés d'exploitation de La Haye DRUKKERIJ VAN LANGENHUIZEN COMBIGRAPH N.V. et DRUKKERIJ TEN HAGEN COMBIGRAPH N.V.

(577/29) Les imprimeries françaises ALTOM Sarl (Paris) et IMPRIMERIE MODERNE BEUCHET & VANDEN BRUGGE Sarl (Nantes) ont repris les actifs - création et réalisation de maquettes, dépliants et catalogues, annonces, affiches, journaux publicitaires, livres d'art et autres opérations d'édition - des firmes STE PUBLIMAINES Sarl (Paris) et ATELIERS JEAN GRUNSTEIN Sarl (Paris), toutes deux en liquidation.

ELECTRONIQUE

(577/29) La firme américaine de matériels électroniques pour télécommunications, micrographes, répondeurs téléphoniques, cadrans, etc... DASA CORP. d'Andover/Mass. (cf. n° 541 p.26) s'est donnée à Amsterdam une filiale commerciale, DASA EUROPE N.V. (capital de Fl. 250.000), dirigée par M. Ernst G.F. Aerts.

Affiliée aux compagnies française COMPTA-TECNIC SA (Paris) et américaine PERINI CORP. (Framingham/Mass.), la fondatrice dispose depuis quelques mois d'une filiale en Grande-Bretagne, DASA (UNITED KINGDOM) LTD.

(577/29) Spécialiste à Genève de prestation de services en informatique ainsi qu'analyse et programmation pour l'enseignement, la recherche et l'industrie, la société INDEUR SA (anc. à Sion) a installé sous son nom une filiale à Ixelles-Bruxelles (capital de FB. 0,5 million) et une autre à Francfort (DM. 20.000), respectivement dirigées par MM. M. Vandenbussche et E. Pinez.

(577/29) La filiale à Francfort et Düsseldorf DU PONT FOTOWERKE ADOX GmbH (capital de DM. 11,66 millions) du groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 491 p.20) a négocié la reprise du Département électronique "Instruments d'analyse scientifique" de la filiale à Friedberg/Essen BELL & HOWELL GmbH (cf. n° 472 p.29) du groupe de Chicago BELL & HOWELL INC. (cf. n° 529 p.32).

(577/29) Spécialiste à Paris de prestation de services dans le domaine du traitement électronique de l'information, la firme CABINET DE MODELISATION PAR CALCULATEUR-C.M.C. Sarl (cf. n° 554 p.26) a créé sous son nom une filiale à Vienne (capital de Sh. 100.000), gérée par M. J.F. Canguilhem, son propre directeur, et M. K. Rittenhauer (Vienne).

La fondatrice est présente à l'étranger avec plusieurs succursales, notamment à Düsseldorf et Lausanne (cf. n° 537 p.24).

(577/30) La firme de Milan SOGEDA-SOC. GESTIONE DATI SpA s'est assurée à Paris une importante participation dans l'entreprise de gestion sur ordinateurs de fichiers (notamment pour prospection de clientèle et vente par correspondance) PROFILS DEMOGRAPHIQUES DE FRANCE.

(577/30) Chargée jusqu'ici de la représentation en Suisse de la firme allemande de machines électroniques de bureaux SIEMAG FEINMECHANISCHE WERKE GmbH (Eiserfeld/Sieg.) - reprise il y a quelques mois par le groupe néerlandais PHILIPS et transformée en PHILIPS ELECTROLOGICA GmbH (cf. n° 557 p.23) - la société C.S.M. AG FÜR DATENTECHNIK de Zurich (cf. n° 490 p.28) a été dissoute et son siège de liquidation transféré à Carouge.

Elle avait été créée en 1968 (cf. n° 448 p.34) par la compagnie française COMPTABILITE C.S.M. SA, reprise elle-même depuis par le groupe FARRINGTON MANUFACTURING C° de Needham/Mass. et New York (cf. n° 526 p.19) et transformée en C.S.M. FARRINGTON SA sous la présidence de M. J.F. Buisson.

(577/30) Les intérêts en Italie - une filiale de composants électroniques à Milan, SPRAGUE CREAS SpA - du groupe de composants et instruments électriques et électroniques SPRAGUE ELECTRIC C° de North Adam/Mass. (cf. n° 575 p.22) se sont enrichis de la société SPRAGUE ITALIANA SpA (Milan) au capital de Li. 1 million, que préside M. Albert E. Scherr.

La fondatrice a de nombreuses filiales chez les Six, notamment en France (Montrouge/Hauts-de-Seine), République Fédérale (Rheydt et Francfort), Belgique (Renaix), etc...

(577/30) Une double opération de rationalisation au sein du groupe THOMSON-CSF SA de Paris (cf. n° 576 p.34) s'est effectuée au profit des sociétés : (1) THOMSON-C.S.F. VISUALISATION & TRAITEMENT DES INFORMATIONS-T.V.T. SA, qui, après avoir reçu du groupe notamment ses actifs dans les domaines de la visualisation et du traitement spécifique des données en matière de détection et avoir absorbé la STE EUROPEENNE DE MATERIAUX SPECIAUX Sarl (Paris), a porté son capital à F. 12,4 millions; 2) THOMSON-C.S.F. AUDIOVISUEL T.A.V., qui a absorbé la CIE HORSTON SA de Cherbourg/Manche (cf. n° 563 p.21) et en a rémunéré les actifs (F. 5 millions) en portant son capital à F. 6,1 millions.

FINANCE

(577/31) Membre à Hambourg du groupe DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. n° 576 p. 17), la DEUTSCHE SÜDAMERIKANISCHE BANK AG (cf. n° 421 p. 21) s'est défait de sa participation de 5 % au Pérou dans le BANCO CONTINENTAL SA (Lima) au profit de l'établissement public BANCO DE LA NACION - qui y a également repris la participation de 55 % de la CHASE MANHATTAN OVERSEAS CORP. (groupe CHASE MANHATTAN BANK N.A. de New York - cf. n° 571 p. 36).

La banque de Hambourg conserve de nombreux intérêts en Amérique Latine : à Sao Paulo et Rio-de-Janeiro COTINCO-CIA DE ORGANIZACAO TECNICA, INDUSTRIAL & COMERCIAL (100 %) et SUDAMERO CONSULTORIA Ltda (50 %), Montevideo CREDITO GERMANICO (100 %), Santiago du Chili BANCO OSURNO & LA UNION (20 %), Buenos-Aires CREDITO ARGENTINO GERMANICO (100 %), CIA GENERAL DE INVERSIONES S. A. F. (19,4 %) et BANCO ARGENTINO DE COMERCIO (5 %), Bogota BANCO DEL COMERCIO (5 %), etc...

(577/31) Il entre dans les intentions de la FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON (cf. n° 547 p. 30) d'élargir ses intérêts chez les Six en ouvrant à Luxembourg une succursale de sa filiale BANK OF BOSTON INTERNATIONAL NEW YORK (New York).

Elle était déjà présente à Luxembourg avec une affiliée de portefeuille, RANDOLPH BOSTON OVERSEAS HOLDINGS SA (cf. n° 542 p. 29), créée fin 1969 en association avec la firme de software RANDOLF COMPUTER CORP. de Greenwich/Conn. (cf. n° 569 p. 27), elle-même filiale du groupe d'assurances THE TRAVELLERS CORP. (Hartford/Conn.).

(577/31) Membre à Milan du groupe public I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome), la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (cf. n° 575 p. 35) s'apprête à prendre pied au Japon en installant une représentation permanente à Tokyo.

Ses principaux intérêts en Asie sont la compagnie KOREA DEVELOPMENT FINANCE CORP. (Séoul), deux succursales en Turquie (Istanbul et Izmir) et une participation au Liban dans la BANQUE SABBAG Srl (Beyrouth et Tyr).

(577/31) La charge d'agents de change de Bruxelles PETERBROEK, VAN CAMPENHOUT & CIE Scs (cf. n° 462 p. 38) s'est associée à Londres avec la société financière ANGLO CONTINENTAL INVESTMENT & FINANCE C° (anc. PEKIN SYNDICATE) pour y ouvrir (Oxford Circus) un bureau de change exploité par une nouvelle affaire, CONTINENTAL BANKERS AGENTS (EXCHANGE), que dirigent MM. I. Klausner, J. Astaire, J. C. Deeks, E. van Campenhout et W. W. Vanderfelt.

La fondatrice belge possède des charges à Bruxelles et Gand. Son partenaire britannique a depuis fin 1968 des intérêts à Zurich dans la société financière CONSOL INVESTMENT & FINANCE AG.

(577/32) Pour financer son expansion, notamment dans la CEE, la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 575 p. 36) s'est donnée à Luxembourg une filiale de portefeuille, CIE FINANCIERE DE LA DEUTSCHE BANK AG (capital de F. Lux. 140 millions), dirigée par M. Ekkehard Storck. Elle y a pour associées symboliques ses filiales de Berlin BERLINER DISCONTO BANK AG et DEUTSCHE UBERSEEISCHE BANK AG (cf. n° 504 p. 28).

(577/32) Filiale de portefeuille en Suisse du club automobile de médecins NEDERLANDSCHE VEREENIGING VAN ARTSEN-AUTOMOBILISTEN (V. V. A. A.) d'Utrecht (cf. N° 455 p. 33), la compagnie INTERARZT HOLDING C° SA (Zug) s'est donnée une filiale à Luxembourg, SUMMA MANAGEMENT C° SA (capital de F. Lux. 5 millions), chargée de la création et de la gestion d'un Fonds commun de placement, SUMMA FUND, ainsi que de l'émission et de la diffusion de ses certificats.

A travers son holding d'Utrecht N. V. HOUDSTERMIJ. VAN DE NEDERLANDSCHE VEREENIGING VAN ARTSEN-AUTOMOBILISTEN, la fondatrice détient le contrôle aux Pays-Bas de nombreuses firmes d'organisation et agences de voyages, prestation de services juridiques, économiques et financiers, etc ...

(577/32) Le BANCO POPULAR ESPANOL SA de Madrid (cf. N° 564 p. 32) a étoffé ses intérêts en France - succursales à Paris (3), Marseille et Nîmes - en ouvrant à Bordeaux une succursale dont la direction a été confiée à M. Manuel del Castillo Merchan.

(577/32) Créée en 1963 à Luxembourg sur l'initiative d'un consortium international bancaire et industriel, la compagnie de financement pour la promotion économique de l'Amérique Latine ADELA INVESTMENT C° SA (cf. N° 518 p. 28) s'est donnée une filiale à Zurich, ADELA FINANZ AG (capital de FS 5 millions), placée sous la direction de MM. Harald Lungershausen et Heinz Kälin.

(577/32) A l'occasion de l'augmentation à \$ 1,15 million du capital de la société de gestion financière TRASA AG (cf. N° 571 p. 37) de Luxembourg, la WIRTSCHAFTSBANK ZURICH AG (Zurich) s'y est assurée une participation de 3,9 %.

TRASA a été constituée en mai 1969 par la compagnie de Zurich SEPLAN SERVICES AG, qu'anime l'homme d'affaires américain Guy Daroudi.

(577/32) En portant à F. Lux. 60 millions le capital de sa filiale (50 %) de portefeuille et d'investissements INTERRELAX SA de Luxembourg, la CIE FINANCIERE MINIERE & INDUSTRIELLE-COFIMINES SA de Bruxelles, membre du groupe EMPAIN (cf. N° 536 p. 33), a permis d'une part à la compagnie PAREMER SA de Genève, filiale de la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE (cf. N° 384 p. 33) d'en devenir actionnaire pour 8,3 %, et d'autre part à la CIE DES GRANDS LACS SA d'y consolider sa participation à 33,3 %.

(577/33) Récemment décidée (cf. N° 575 p. 28), l'absorption de la STE AUXILIAIRE D'INVESTISSEMENTS & D'ORGANISATION-A. I. O. SA (Paris) par le C. C. F. - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA va devenir effective. Ses apports, estimés, bruts, à F. 49,7 millions, entraîneront l'élévation à F. 154 millions du capital du C. C. F.

A. I. O. est filiale à 65 % de la compagnie de portefeuille ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA et affiliée pour 15,25 % à l'entreprise de génie civil ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA.

(577/33) La WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Düsseldorf (cf. N° 566 p. 26) élargira son implantation aux Etats-Unis (une représentation à Washington/D. C.) en ouvrant à New York une représentation permanente placée sous la direction du Dr. Otto Donner.

(577/33) La CIE LYONNAISE IMMOBILIERE-CLI SA et la STE LYONNAISE D'INVESTISSEMENT-SOFLI SA ont engagé des négociations en vue d'une fusion.

La première est affiliée notamment aux groupes ASSURANCES GENERALES DE FRANCE SA (cf. N° 568 p. 31) et UNION DES ASSURANCES DE PARIS-U. A. P. SA (cf. N° 573 p. 25).

(577/33) Née à Amsterdam en 1969 (cf. N° 530 p. 29) de la concentration des banques hypothécaires UTRECHTSCHHE HYPOTHEEKBANK N. V. (Utrecht) et WESTLANDSCHE HYPOTHEEKBANK N. V. ('s-Gravenhage), la WESTLAND-UTRECHT HYPOTHEEKBANK N. V. a lancé une offre publique destinée à lui assurer le contrôle de l'établissement de crédit FRIESLAND-HOLLAND BANK N. V. (cf. N° 127 p. 21) et de sa filiale J. H. ALTA & C° N. V. (Amsterdam).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(577/33) Premier groupe brassicole britannique, BASS CHARRINGTON Ltd (Londres) a étoffé ses intérêts en Belgique - un centre d'embouteillage à Bruxelles, exploité par sa filiale BASS IMPORT BOTTLERS SA - en prenant le contrôle de la brasserie LAMOT SA de Malines/Anvers (cf. n° 190 p. 25).

Celle-ci, qui a commercialisé 560.000 hl. de boissons en 1969 (dont 500.000 hl de bière), réalise un chiffre d'affaires annuel de FB 600 millions qui la place au cinquième rang des entreprises belges de la branche.

(577/34) Membre depuis 1968 du groupe GENERAL FOODS CORP. de White Plains/N. Y. (cf. N° 486 p. 30), l'entreprise de restauration BURGER CHEF SYSTEMS Inc. (Minneapolis) consacrera quelque DM 20 millions dans les cinq prochaines années à l'installation en République Fédérale d'une chaîne de restaurants à service rapide.

GENERAL FOODS a lui même de nombreux intérêts dans le pays, notamment à Hamburg GENERAL FOODS (NORTHERN EUROPE) GmbH (cf. N° 436 p. 29) et ALLIED CANNERS & PACKERS GmbH, Elmshorn GENERAL FOODS GmbH et ALL-GEMEINE NAHRUNGSMITTEL GmbH, etc ...

(577/34) Issue en Belgique de l'absorption de la firme BOULANGERIE LEON PAUWEN SA (Molenbeek-St-Jean) par l'entreprise BOULANGERIE-PATISSERIE-BISCUITERIE SORGELOOS SA (Bruxelles), la société de panification fine BROOD PASTEI-BESCHUIT-BAKKERIJEN PAUWEN-SORGELOOS N. V. (Molenbeek-St-Jean) est désormais présente aux Pays-Bas avec la société PAUWEN-SORGELOOS N. V. (Utrecht) au capital de Fl. 25.000, dont les premiers administrateurs sont MM. Van den Bossche, Lyklema et Patrooms.

La fondatrice (capital de FB 50 millions) a récemment (cf. N° 557 p. 27) installé une filiale en République Fédérale, PAUWEN-SORGELOOS GmbH (Thorr/Bergheim).

(577/34) L'entreprise japonaise TOKAI TRADING C° (Nagoya) a constitué une filiale à Cologne, TOKAI-JAPAN LEBENSMITTEL-RESTAURANT-BETRIEBE GmbH (capital de DM 40.000), qui, sous la direction de MM. T. Ozaki et M. H. Yamaura, se consacrera à l'importation de denrées alimentaires et à l'exploitation de restaurants spécialisés dans la cuisine japonaise.

(577/34) Membre à Stockholm du groupe BONNIER FÖRETAGEN A/B (contrôlé lui-même par le holding GRAFOPRINT A/B - cf. N° 576 p. 32), l'entreprise de produits alimentaires ALMERC A/B a installé à Rotterdam une filiale commerciale sous son nom (capital de Fl. 250.000), que dirigent MM. Olof Johansson (Stockholm) et G. F. Qvigstad (Jakobsberg).

(577/34) Le rachat dernièrement effectué aux Pays-Bas (cf. N° 576 p. 40) par le groupe britannique UNITED BISCUIT (HOLDINGS) Ltd de la biscuiterie MILANC-UNIVERS N. V. (Ossendrecht) - née de la fusion des firmes BAARTMANS WAFELFABRIEKEN N. V. et BISCURO N. V. - s'est accompagné de la prise de contrôle à Halsteren de son homologue CELWA N. V. dirigée comme MILANC-UNIVERS par M. R. Baartmans.

(577/34) Les maisons de champagne VEUVE CLICQUOT PONSARDIN SA (cf. N° 536 p. 34), KRUG & CIE Sarl (cf. N° 560 p. 37), CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER SA, toutes trois à Reims, et CHAMPAGNE J. BOLLINGER SA (Ay/Marne) se sont associées pour créer le groupement d'intérêt économique CHAMPAGNE TRADITION, chargé d'harmoniser leurs politiques d'achats.

(577/35) Affiliée pour 40 % au groupe SOURCE PERRIER SA de Paris (cf. N° 571 p. 39), la compagnie fromagère SA DES CAVES & DES PRODUCTEURS DE ROQUEFORT SA (Roquefort/Aveyron) se propose de regrouper ses activités avec celles de ses filiales (73,3 %, 56,9 % et 33,3 % respectivement) SA DES CAVES ASSOCIEES de Roquefort (cf. N° 548 p. 30), STE DES ETS L. RIGAL SA (Roquefort) et PYRENEFROM SA de Millau/Aveyron (également affiliée pour 33,3 % à la précédente).

Couvrant 66 % du marché, CAVES & PRODUCTEURS DE ROQUEFORT est la première entreprise française de sa branche, devant la STE AGRICOLE DU ROQUEFORT SA (15 %), récemment passée sous le contrôle à 58,9 % du groupe laitier FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT SA (Paris).

(577/35) Les intérêts brassicoles du groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. N° 571 p. 39) se sont enrichis de la firme BRAUEREI KLEINKÖTZ de Günzburg/Donau (45.000 hl.), reprise par sa filiale ALLGÄUER BRAUHAUS AG de Kempten/Allgau (cf. N° 449 p. 29) à la firme HANS & GUSTAV JEDLAUER OHG.

OETKER est d'autre part devenu majoritaire à 51,9 % dans la brasserie d'Osnabrück OSNABRÜCKER AKTIEN-BIERBRAUEREI, directement contrôlée jusqu'ici par la filiale de Francfort BANK FÜR BRAU-INDUSTRIE (cf. N° 527 p. 27) et qui possède une capacité annuelle de 210.000 hl. Enfin, il a pris à Kulmbach le contrôle à 31 % de la SANDLERBRÄU AG (125.000 hl.);

(577/35) L'accord conclu récemment aux Pays-Bas (cf. N° 550 p. 37) entre les groupes KON. NED. GIST & SPIRITUSFABRIEK N.V. de Delft (cf. N° 572 p. 35) et ZUID-NEDERLANDSE SPIRITUSFABRIEK N.V. de Bergen-op-Zoom (cf. N° 568 p. 33) pour l'intégration de leurs activités dans le domaine des vins et spiritueux s'est matérialisé par une filiale paritaire à Hendrik Ido Ambacht, H.V.D. (HENKES VERENIGDE DISTILLEERDERIJEN) N.V., dirigée par MM. H.J.M. Henkes et J.G. van Horwijnen.

Distribuant les marques Oude Boll, Calcar-Sappemeer, Catz, Henkes, Mops, Mispelblom, Oolgaard, Sevenstern et Rijnbende, la nouvelle affaire, opérationnelle dès à présent, a repris les activités commerciales des filiales des deux fondatrices : BOLL & DUNLOP'S DISTILLEERDERIJ N.V., DISTILLEERDERIJ CATZ & ZOON VAN PEKELA, J.H. HENKES'S DISTILLEERDERIJ N.V., N.V. DISTILLEERDERIJ MISPELBLOM, N.V. DISTILLEERDERIJ "DE PAPEGAAL", N.V. DISTILLEERDERIJ v/h SIMON RIJNBENDE, N.V. DISTILLEERDERIJ CALCAR-SAPPEMEER, DISTILLEERDERIJ H. C. WIJERS et N.V. ROEBROECK DUBOIS WIJNHANDEL.

(577/36) Récemment décidée (cf. N° 552 p. 33), l'absorption par l'entreprise française de conserverie alimentaire CIE SAUPIQUET SA de Nantes (cf. N° 559 p. 38) de ses filiales (72,52 %) MAISON CASSEGRAIN SA (St-Sébastien-sur-Loire/L. A.) et CIE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE SA-CINAL (St-Herbain/L. A.) est devenue effective. En rémunération d'actifs estimés respectivement à F. 70,4 millions et à F. 58,3 millions, la compagnie absorbante a porté son capital à F. 28,2 millions.

(577/36) Membre en France du groupe belge GENERAL BISCUIT C° SA de Hersentals (lui-même affiliée au groupe français CERALIMENT SA - cf. N° 564 p. 34), la compagnie ALSACIENNE BISCUITS SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne (cf. N° 555 p. 31) s'est donnée une filiale à Charenton/Val-de-Marne, BISCUIT ROGERON-STE NOUVELLE SA (capital de F. 100.000). Présidé par M. Léon Dard, celle-ci reprendra les activités (notamment pain d'épices) de la société LES BISCUITS ROGERON SA, dissoute en mai 1970.

(577/36) Un accord de coopération conclu en République Fédérale entre le groupe de laiteries franco-allemand MILCHWIRTSCHAFTLICHE VEREINIGUNG SAAR-MOSEL GmbH (UNION LAITIERE MOSELLE-SARRE Sarl) de Sarrebruck et son affiliée de Hambourg MILCH-FETT- & EIERKONTOR GmbH (cf. N° 390 p. 25) assure notamment à celle-ci, qui possède un vaste réseau commercial à l'étranger (Bruxelles, Boulogne-Billancourt, Milan, etc ... - cf. N° 381 p. 27), la représentation commerciale de celui-là.

Le groupe de Sarrebruck (capital de DM 1,8 million) rassemble quatre coopératives laitières allemandes (5.000 producteurs) à Saarbrücken, Neunkirchen, Trèves et Saarlouis, et cinq coopératives françaises (5.000 producteurs) à Sarrebourg, Druilingen et Benestroff coiffées par l'UNION METZ & UCKANGE S. C. (Metz). Il traite annuellement quelque 300 millions de litres et réalise un chiffre d'affaires de DM 60 millions.

(577/36) La concentration (cf. notamment N° 535 p. 33) qui a donné naissance en France à l'UNION DE BRASSERIE SA (cf. N° 551 p. 31) a trouvé un prolongement avec l'absorption par celle-ci des entreprises BRASSERIE DE THIONVILLE-BASSE YUTZ SA (Basse Yutz/Moselle) et BRASSERIE ALSACIENNE DE PFAFFENHOSEN SA (Pfaffenhosen/Bas Rhin).

Affiliée pour près de 40 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA - à travers les BRASSERIES & GLACIERES DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. N° 562 p. 33) - ainsi qu'aux groupes C. C. F. -CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. N° 575 p. 28), CIE FRAISSINET SA de Marseille (cf. N° 569 p. 43) et DENIS FRERES SA de Paris (cf. N° 542 p. 34), l'UNION DE BRASSERIES, que préside M. Michel Macherey, produit 2,6 millions d'hl/an de bière et 0,7 million d'hl de boissons gazeuses dans ses 10 usines ou centres d'embouteillages. Connues sous les marques "33 Export", "Slavia", "Phoenix", "Pilska", "Grutli", "Record", "Comète" et "Karcher", ses fabrications sont commercialisées par plusieurs filiales spécialisées : FRANCE BOISSONS NORD SA (Pantin/Seine-St-Denis) au capital de F. 1,18 millions, FRANCE BOISSONS-SUD et FRANCE BOISSONS CENTRE, en voie de formation.

METALLURGIE

(577/37) Afin de développer la vente en Italie de ses matériels de soudage à l'arc (électrodes enrobées, postes de soudage, câbles à flux spéciaux, etc ...), la compagnie française TREFILERIES & ATELIERS DE COMMERCEY SA de Commercey/Meuse (cf. N° 515 p. 30) a installé une filiale à Milan, COMMERCEY ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Jean Blattmann.

La fondatrice détient à Francfort un intérêt de 55 % dans la firme COMMERCEY-SCHWEISSTECHNIK GmbH (cf. N° 475 p. 20). Elle contrôle la société COMMERCEY-SOUDURE BELGIQUE SA (Lamorteau) et a une participation de 38,9 % à Paris dans la société TREFILUNION SA (cf. N° 531 p. 41), filiale à 58,7 % du groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 576 p. 23) à travers le holding SPAMCO SA (cf. N° 573 p. 15).

(577/37) La compagnie belge d'articles ménagers métalliques MECRA METAL CORP. N.V. de Gand (cf. N° 567 p. 32) a installé à Sas-van-Gent une filiale commerciale, MECRA METAL CORP. NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), que dirige M. J. M. Rogier.

Filiale du holding suisse HYDRON AG (Zug), la fondatrice est animée par M. L. Wicky, directeur à Zurich des firmes AMECO ALFA METALCRAFT AG et GEBR. WICKY AG.

(577/37) Filiale à 88,69 % à Paris du groupe belge COCKERILL SA de Seraing (cf. N° 569 p. 43), la compagnie TUBES DE LA PROVIDENCE SA (cf. N° 517 p. 31) a fait apport de ses activités de tubes et ailettes "Tubel", panneaux rayonnants "Rayfel" et plafonds métalliques, exercées dans son usine de Saint Quentin/Aisne, à la SA THERMIQUE TUBEL RAYFEL SA (Beaurain/Aisne), qu'elle a récemment créée à cet effet au capital de F. 0,3 millions.

(577/37) Aux termes d'un accord conclu entre les entreprises SAUNIER-DUVAL SA de Paris (cf. N° 539 p. 28) et belge CONTIGEA-EAU, GAZ, ELECTRICITE & APPLICATIONS SA d'Uccle-Bruxelles (cf. N° 497 p. 22), la première a repris à la seconde la STE BULEX SA qu'elle avait récemment créée pour recevoir ses activités en matière de chauffe-eau et chauffe-bains instantanés à gaz ainsi que chaudières de chauffage central au gaz.

Comptant parmi ses principaux actionnaires les compagnies ELECTROBEL SA de Bruxelles (groupe EMPAIN - cf. N° 566 p. 22) pour 37,64 %, la CIE DES COMPTEURS SA de Paris (cf. N° 576 p. 22) ainsi que la société CONTINENTALE & GARNIER SA de Paris (affiliée pour 17,3 % à la précédente et pour 23,8 % à la C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. N1 484 p. 19) et le groupe IMPERIAL CONTINENTAL GAS ASSOCIATION Ltd de Londres (cf. N° 552 p. 19), CONTIGEA a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de FB 280 millions, celui de SAUNIER DUVAL s'établissant à F. 555 millions environ.

(577/38) Filiales à Londres, Zug et Melbourne du groupe de Londres RIO TINTO ZINC LTD (cf. n° 576 p.46), les compagnies RTZ OVERSEAS HOLDING LTD, RTZ MINERAL SERVICE LTD et CONZINC RIOTINTO OF AUSTRALIA LTD se sont associées pour former à Luxembourg la société de portefeuille R. T. Z. INDONESIAN INVESTMENTS SA (capital de \$ 137.500).

(577/38) Formée récemment en compte à demi, à San Dona di Piave/Venise, par la société suisse GODAR HANDELS AG (Zurich) et l'entreprise de fonderie pour robinetterie OSVA-OFFICINE DI SESTO SAN GIOVANNI & VALSECCHI A. (Milan), la société TYCON SpA (capital de Li. 150 millions), que préside M. Emilio Lepetit, a ouvert une succursale commerciale à Milan.

(577/38) Pour avoir absorbé la firme métallurgique SA ETS ARTHUR CARTRY (Blanc-Misseron-Crespin/Nord), la société ETS METALLURGIQUES R. WORMS SA de Nancy (cf. n° 559 p.40) s'est transformée en CARTRY WORMS SA et a porté son capital à F. 5,2 millions en rémunération d'actifs évalués à F. 6,5 millions.

(577/38) Le groupe d'Essen RHEINISCHE STAHLWERKE AG (cf. n° 560 p.27) a pris à Wattenscheid le contrôle de la firme d'équipements pour étayage de mines HERMANN SCHWARZ KG (cf. n° 295 p.27) et l'a transformée en RHEINSTAHL SCHMIEDETECHNIK GmbH (capital de DM. 8 millions) avec pour directeur M. Walter Krämer (en remplacement de M. E. von Campenhausen).

(577/38) L'entreprise de fours industriels FOURS RIPOCHE Sarl de Paris (avec usine à Caudan/Morbihan) a absorbé son homologue de La Courneuve/Seine-St-Denis LES SPECIALITES REFRACTAIRES Sarl et a porté, en conséquence, son capital à F. 2,3 millions.

(577/38) Le groupe sidérurgique STAHLWERKE PEINE SALZGITTER AG - né de la récente concentration des compagnies ILSEDER HÜTTE AG de Peine et SALZGITTER AG de Berlin (cf. n° 572 p.33) - a renforcé ses intérêts commerciaux à Munich en y créant la société PEINER STAHLHANDEL GmbH (capital de DM. 1 million) qui, dirigée par M. Fritz Maull, est directement contrôlée par la filiale à Munich GEBR. BIERLEIN KG d'ILSEDER HÜTTE.

GEBR. BIERLEIN détient notamment des intérêts de 50 % à Peine et Munich dans la firme PEINER STAHLEXPORT GmbH ainsi qu'à Rosenheim dans la société M. PERR KG.

(577/39) La compagnie néerlandaise de moules en aciers spéciaux pour extrusion d'aluminium et alliages ALUMINIUM MATRIX N.V. (cf. n° 515 p.29) s'est donnée à Arcen deux filiales industrielles au capital de Fl. 0,5 million chacune, ELDIM N.V. et ALTAP N.V., dirigées par M. Jean Aalberts et appelées à reprendre une partie de ses actifs.

(577/39) La fusion des entreprises françaises ETS J. LENTZ, CHAUDRONNERIE, CONSTRUCTIONS METALLIQUES SA (chaudronnerie, constructions métalliques et mécaniques) et SOTRAL SA (treillis soudés, articles ménagers), toutes deux de Drulingen/Bas-Rhin, a donné naissance à la société SOTRALENTZ SA (capital de F. 5,25 millions), que préside M. Jean Lentz.

MINES
-------

(577/39) Une rationalisation des intérêts en France du groupe suisse PLÜSS-STAUFFER AG d'Oftringen/Argovie (cf. n° 520 p.36) s'est effectuée au profit de la société OMYA SA (Paris, avec exploitation principale à Omev/Marne) : celle-ci a absorbé la STE LA RHENANE SA de Strasbourg (cf. n° 387 p.33), dont les apports bruts ont été estimés à F. 2,2 millions.

OMYA, dont le capital a été porté à F. 42,19 millions, est spécialisée dans les blancs de craie trouvant leur utilisation dans les industries du caoutchouc, des revêtements de sol, plastique, chimie, pharmaceutique, céramique, etc... Elle a des sociétés soeurs notamment en République Fédérale, Belgique, Etats-Unis, Brésil, etc..

(577/39) Un accord conclu en Thaïlande entre les groupes américain UNION CARBIDE CORP. (cf. n° 565 p.36) et néerlandais N.V. BILLITON MIJ. - où ROYAL DUTCH SHELL est récemment devenu majoritaire (cf. n° 574 p.35) - assure au second les intérêts détenus jusqu'ici par la compagnie EASTERN MINING DEVELOPMENT C° (Bangkok) dans deux firmes d'exploration de minerais d'étain contrôlées par le premier : 30 % dans la THAILAND SMELTING & REFINING-THAISARCO et 40 % dans la THAILAND EXPLORATION & MINING C°. Les deux groupes sont en outre convenus d'être prochainement à égalité dans THAISARCO, le groupe américain négociant la cession d'une partie de sa participation à des intérêts locaux.

BILLITON a par ailleurs constitué en Suisse la société BILLITON ZUG AG (capital de FS. 50.000), chargée de gérer ses intérêts industriels et commerciaux en matière de vanadium et alliages. Il y a pour associée la filiale à Zug PHILIPP BROTHERS C° SA (cf. n° 501 p.32) du groupe américain ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS CORP. (New York/N.J.), récemment passé sous le contrôle du groupe de Londres ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA LTD (cf. n° 563 p.33). BILLITON et PHILIPP BROTHERS sont associés depuis 1969 aux Pays-Bas dans le domaine du vanadium au sein de l'entreprise BILLITON-PHIBRO N.V. (Arnhem).

PAPIER

(577/40) Poursuivant son expansion à l'étranger - dernièrement marquée par la création d'une filiale à Vienne (cf. n° 576 p.47) - la firme allemande de cartes illustrées et cartes de vœux INTERCARD, GESELLSCHAFT ZUR HERSTELLUNG INTERNATIONALER GLÜCKWUNSCHKARTEN mbH (Reinbek/Hamburg) a pris pied en Suisse avec l'installation à Aarau de la société de vente INTERCARD GmbH (capital de FS. 200.000), que dirigent MM. Herbert Vooes-Bretsch (majoritaire) et W. Dober.

(577/40) Membre depuis peu à Hambourg du groupe canadien POWER CORP. OF AMERICA LTD de Montreal (à travers son affiliée CONSOLIDATED BATHRUST LTD - cf. n° 473 p.28), la firme EUROPA CARTON AG a sextuplé à DM 3 millions le capital de sa filiale commerciale A.H. JULIUS ROHDE GmbH de Hambourg (cf. N° 441 p. 30) pour en assurer l'expansion.

(577/40) La compagnie française PAPETERIES DE GASCOGNE SA (Mimizan/Landes), qui s'est récemment (cf. n° 573 p.30) assurée le contrôle à 76,16 % de l'entreprise TRANSFOR SA (Tullins/Isère), s'apprête à la fusionner avec sa filiale SOPAL-STE PROVENCALE D'ALUMINIUM SA (Dax/Landes).

Spécialiste d'enduction de matières plastiques, couchage et contrecollage de papiers sur aluminium, SOPAL a repris en septembre 1969 le Département "papiers gommés" de sa compagnie-mère; son chiffre d'affaires a atteint F. 13,82 millions en 1969, celui de TRANSFOR, qui se consacre à la fabrication de papiers gommés en rouleau pour machines à emballer, s'établissant à F. 3,2 millions.

PARFUMERIE

(577/40) L'entreprise de parfumerie, produits de toilette, cosmétiques, etc... de Los Angeles HOLIDAY MAGIC INC. (cf. n° 516 p.31) a installé à Milan une filiale de vente, HOLIDAY MAGIC SpA (capital de Li. 1 million), que dirige M. K.J. Shamrock.

La fondatrice, présente dès sa création en 1964 au Canada et au Mexique, a pris pied fin 1968 en Grande-Bretagne où elle a une filiale sous son nom à Watford/Herts. Fin 1969, elle s'est implantée chez les Six en se donnant une filiale en République Fédérale (Aschaffenburg).

(577/41) Le groupe chimico-pharmaceutique et cosmétique de New York BRISTOL MYERS C° (cf. n° 565 p.37) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant à Bensberg les affiliées DEUTSCHE BRISTOL GmbH (cf. n° 430 p.28) et PAUL LAPPE GmbH (cf. n° 400 p.33) avec la filiale BRISTOL-MYERS GmbH.

PHARMACIE

(577/41) Les intérêts en Italie du groupe chimico-pharmaceutique de Brentford/Mddx. BEECHAM GROUP LTD (cf. n° 561 p.40) se sont enrichis d'une filiale à Milan, BEECHAM PRODUCTS SpA (capital de Li. 5 millions), avec pour administrateurs MM. F.S. Lomax, B. Berburgh et W.H. Letman.

Le groupe britannique contrôlait déjà à 51 % à Milan la firme pharmaceutique BEECHAM ITALIA SpA (anc. LABORATORI DI MILANO SpA - cf. n° 454 p.33) et à Frattamaggiore/Napoli la firme de parfumerie S.A.E. -LANCASTER SpA (cf. n° 459 p.37).

(577/41) Un accord conclu entre les groupes allemands KNOLL AG CHEMISCHE FABRIKEN de Ludwigshafen et SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. n° 572 p.35) donne notamment au second une participation de 25 % (avec option pour la porter à 50 % d'ici 1972) dans la filiale aux Etats-Unis du premier, KNOLL PHARMACEUTICAL C° d'Orange/N.J. (cf. n° 561 p.41).

(577/41) Les entreprises pharmaceutiques françaises DAUSSE SA (cf. n° 511 p.33) et SA DES LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE SA (cf. n° 487 p.37) ont arrêté le principe d'une fusion par absorption de la première par la seconde, qui, transformée en SYNTHÉ-LABOS SA, portera son capital à F. 41,9 millions.

Spécialisée dans la chimie cardio-vasculaire, les plantes médicinales et les produits de synthèse, la première, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 90 millions, possède de nombreuses filiales à Paris : LES LABORATOIRES DAUSSE SA (anc. SYNTHÉLABO SA), CHIMIDROG SA (produits chimiques et galéniques), CENTRE DE RECHERCHE THERAPEUTIQUE SA (études et recherches), STE EPRI SA (édition et publicité); ainsi qu'à l'étranger : DAUSSE ITALIA Srl (Milan) et KARLS-PHARMA-PHARMAZEUTISCHE PRODUKTE GmbH (Karlsruhe).

La seconde, dont les activités couvrent la pharmacie, les produits chirurgicaux et les équipements d'anesthésie et de réanimation, dispose d'une filiale à Paris: STE D'EXPLOITATION DES LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE Sarl, qui contrôle à Bruxelles les LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE SA. Son chiffre d'affaires annuel est également de l'ordre de F. 90 millions.

(577/42) La compagnie diététique et pharmaceutique LABORATOIRES CHOAY SA de Paris (cf. n° 565 p.38) s'est transformée en société de portefeuille sous le nom de CHOAY SA après avoir fait apport de l'ensemble de ses actifs industriels à quatre affaires créées à cet effet : 1) LABORATOIRE CHOAY SA (seconde du nom), au capital de F. 7 millions, a repris les activités pharmaceutiques; 2) CHOAY CHIMIE SA (F. 5,4 millions) a reçu les Départements "Chimie" du groupe et de la filiale BIOREC SA (Paris); 3) INSTITUT CHOAY SA (F. 2,4 millions) a repris le Département "Etudes et Recherches"; 4) STE NOUVELLE BIOREC SA (F. 0,35 million) a repris les activités autres que chimiques de BIOREC.

Une des récentes initiatives du groupe a été la conclusion avec l'entreprise pharmaceutique de Cologne A. NATTERMANN & CIE GmbH ARZNEIMITTEL d'un accord matérialisé par la formation à Paris de la société NATTERMANN-CHOAY Sarl (capital de F. 100.000).

(577/42) Le groupe chimico-pharmaceutique de Paris ETS CLIN-BYLA SA (cf. n° 572 p.36) va fusionner ses filiales SEMPA-CHIMIE SA et AL-CASYNTHÈSE Sarl au profit de la première, qui portera son capital à F. 2,25 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 4,9 millions.

Une opération identique a récemment été effectuée entre les compagnies LABORATOIRES CLIN-COMAR Sarl et LABORATOIRES BYLA Sarl au profit de la seconde, transformée en LABORATOIRES CLIN COMAR BYLA Sarl (capital porté à F. 0,9 million).

PUBLICITE
-----------

(577/42) L'agence de Francfort SAW-SÜDDEUTSCHE AGENTUR FÜR WIRTSCHAFTSWERBUNG GmbH est sur le point de passer sous le contrôle du groupe de Zurich DR. RUDOLF FARNER AG (cf. n° 405 p.34), celui-ci ayant négocié une fusion avec sa société mère de Lausanne BUREAU D'ETUDES PUBLICITAIRES-BEP SA (animée par M. J.M. Clerc) autour d'une société commune, DR. RUDOLF FARNER HOLDING AG (Zurich).

Le groupe FARNER, qui était déjà présent à Düsseldorf avec la filiale DR. RUDOLF FARNER WERBEAGENTUR GmbH, dirigée par MM. R. Wimmershoff et W. Zech, l'est également à Milan, Amsterdam et Bruxelles notamment.

(577/42) Une concentration dans l'industrie française du cinéma (notamment films publicitaires) s'est effectuée à Paris au profit de la société FILMSONOR SA, qui a absorbé l'entreprise LES FILMS MARCEAU SA et a porté son capital à F. 59 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 14 millions.

(577/43) Une concentration dans le secteur de l'édition et de la publicité s'est effectuée au profit de l'agence de Paris PUBLICITE GALLIENA SA, qui a absorbé ses affiliées EDITIONS GALLIENA Sarl de Paris (actifs estimés, bruts, à F. 0,56 million) et EDITIONS DU VAL DU RHONE Sarl de Lyon (F. 0,2 million) et a élevé en conséquence son capital à F. 45.000.

(577/43) Un accord de coopération et représentation réciproque a été conclu entre les agences de publicité allemande ALI-WERBEAGENTUR ALFRED LIEBE KG (Oberursel/Taunus) et suisse LACKER & HOHN EHG (Zurich), qui sont convenues en particulier de créer un service commun chez les Six à l'enseigne ADS-AGENTURGEMEISCHAFT DEUTSCHLAND-SCHWEIZ.

(577/43) Les agences de Paris ECLAT PUBLICITE SA, STOP-PUBLICITE SA et PUBLIMEDIA Sarl ont négocié une fusion par absorption des deux dernières par la première, qui a porté son capital à F. 210.000 en rémunération d'actifs (bruts) estimés globalement à F. 0,59 million.

TEXTILES
----------

(577/43) L'entreprise de laines peignées, négoce de laines brutes, peignées et fils peignés ANC. ETC. CHRISTORY FILS & CIE SA de Paris s'est donnée une filiale (99 %) industrielle et commerciale en Belgique, FILATURE LAINIERE DE MOUSCRON-F. L. M. SA (Mouscron) au capital de FB. 13,5 millions.

Présidée par M. Raoul Malard, président de la fondatrice, celle-ci a pour actionnaires symboliques les firmes COMPTOIR MALARD SA (Paris), GUENOT & DUPREZ SA (Tourcoing), COMPTOIR LAINIER Sarl (Paris) et FILATURE DES ARCHERS Sarl (Tourcoing), toutes filiales de la fondatrice.

(577/43) Le groupe charbonnier néerlandais N.V. MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN LIMBURGSCH STEENKOLENMIJNEN (ORANJE-NASSAU MIJNEN) de Heerlen (cf. n° 560 p.47) va diversifier ses intérêts grâce à un accord avec la filiale à Genève DU PONT DE NEMOURS INTERNATIONAL SA (cf. n° 554 p.20) du groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS de Wilmington/Del. (cf. n° 566 p.18) : il construira à Kerkrade une usine de finition de fibres synthétiques destinées à la clientèle du groupe DU PONT.

Exploitée par une filiale absolue, ORNATEX N.V., que dirige M. J. Cottaar, cette unité sera opérationnelle en 1971 après un investissement de quelque Fl. 10 millions.

(577/44) Filiale paritaire à Hambourg des groupes allemand B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG (cf. n° 576 p.39) et américain DOW CHEMICAL C° (cf. n° 575 p.16), la manufacture de fibres artificielles et synthétiques PHRIX-WERKE AG (cf. n° 553 p.39) s'est donnée une filiale commerciale à Vienne, PHRIX HANDELSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 150.000), dirigée par M. Erwin Morawski et gérée par M. Kurt Kühl.

(577/44) Des intérêts belges portés par M. Noël Decock (Coutrou) ont été à l'origine à Bordeaux de la firme de négoce de tapis, moquettes, tissus d'ameublement, etc... CONFORT FRANCE Sarl (capital de F. 20.000).

(577/44) Une concentration dans l'industrie du lavage, cardage et peignage lainier est en cours en France entre les sociétés PROUVOST Sca (anc. PEIGNAGE AMEEDÉ PROUVOST & CIE Scs - cf. n° 553 p.40), membre du groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. n° 575 p.34), et PEIGNAGE FOUAN SA (Tourcoing), au profit de la première.

TOURISME
----------

(577/44) Le groupe alimentaire et hôtelier de Londres J. LYONS & C° LTD (cf. n° 532 p.36) a développé ses intérêts en France en se donnant une filiale à Paris, J. LYONS & CIE SA (capital de F. 100.000), qui, sous la présidence de M. Albert Brechard, a pour vocation toutes activités du domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Dans le pays, le groupe était déjà présent avec la STE CONTINENTALE DE BOISSONS & DE PRODUITS ALIMENTAIRES Sarl (Paris), spécialisée dans l'importation et la distribution de jus de fruits en provenance d'Israël, avec pour gérant M. A. Brechard.

(577/44) Récemment décidée (cf. n° 575 p.26), l'absorption par la firme de prestation de services (analyses chimiques, financement, courtage d'assurances, exploitation de matériels de transports, etc...) DIELETTE-STE D'ÉTUDES TECHNIQUES & FINANCIERES SA (Paris) de la STE DES LOGIS-HOTELS SA (Paris) - dont elle était l'affiliée pour 18,97 % - est devenue effective. En rémunération d'actifs - comprenant notamment des ensembles immobiliers à usage commercial à La Plagne/Hte Savoie, Mougins/Alpes Mmes et Zonza/Corse - évalués, bruts, à F. 4,1 millions, DIELETTE a porté son capital à F. 7 millions.

TRANSPORTS

(577/45) Constituée courant 1968 (cf. n° 449 p.38) sur l'initiative de la CIE DES MESSAGERIES MARITIMES SA (cf. n° 561 p.39) pour représenter en France, Belgique, Espagne et Portugal les sociétés d'armements de Londres OVERSEAS CONTAINERS LTD-OCL (cf. n° 552 p.42) et ASSOCIATED CONTAINER TRANSPORTATION (AUSTRALIA)-ACT. LTD, la STE COMMERCIALE TRANSOCEANIQUE DES CONTENEURS SA (Paris) a ouvert à Anvers une succursale que dirige M. Jean-Baptiste Massimi.

Filiales communes de plusieurs compagnies maritimes britanniques (cf. n° 553 p.45), les deux sociétés de Londres exploitent une ligne de transports par containers reliant les ports de Londres, Anvers et Rotterdam alternativement, aux ports australiens.

(577/45) Un accord de représentation réciproque à compter du 1er novembre 1970 a été conclu entre les compagnies aériennes ALITALIA SpA de Rome (cf. n° 575 p.35) et ROYAL AIR MAROC SA de Casablanca.

(577/45) Une association nouée entre la CIE DES ENTREPOTS & GARES FRIGORIFIQUES SA de Paris (cf. n° 564 p.35) et THE UNION INTERNATIONAL C° LTD de Londres (à travers sa filiale de Paris CIE GENERALE FRIGORIFIQUE-C.G.F. SA - cf. n° 490 p.34) s'est matérialisée par la création à Paris de deux filiales communes (50/45) :

1) UNION DES ENTREPOTS & GARES FRIGORIFIQUES SA (capital initial de F. 100.000, devant être porté à F. 6 millions), qui, présidée par M. Jean Dalas, exploitera un entrepôt frigorifique en cours de construction à Trappes/Yvelines; 2) UNION FRIGORIFIQUE HAVRAISE-U.F.H. SA (capital initial de F. 100.000, devant être porté à F. 3 millions), qui, présidée par M. Jacques Philippe, exploitera un entrepôt frigorifique au Havre/Seine Mme.

(577/45) Animé par M. Jacobus H. Stoof, le groupe néerlandais STOOF BREDA N.V. a rationalisé ses intérêts en Belgique en fusionnant ses affiliées d'Anvers STOOF (BELGIUM) N.V. (créée en 1960) et STOOF-TRANSPORT Pvba au profit de la seconde, transformée en STOOF BELGIUM N.V.

(577/45) Animée par M. Jacques R. Berrier, l'entreprise française de transports routiers J.B. INTERNATIONAL Sarl (Garonor-Aulnay-sous-Bois) s'est donnée une filiale à Rotterdam, A.D. INTERNATIONAL EXPEDITIEBEDRIJF N.V. (capital de Fl. 20.000), dirigée par M. Adrian van Duin (associé mineur).

(577/46) Passées récemment (cf. n° 549 p.42) du contrôle du groupe de Milan LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. n° 568 p.30) à celui de l'armement de Gênes SAIA-SOC. INDUSTRIALE ARMAMENTO SpA, qu'anime M. P. Ravano, les entreprises de transports de Cagliari TRANSMARITTIMA SARDA SpA et de Gênes TITO CAMPANELLA STA DI NAVIGAZIONE SpA ont négocié une concentration par absorption de la seconde, qu'anime M. Francis Ravano, par la première.

(577/46) Membre du groupe PAKHOED HOLDING N.V. de Rotterdam (cf. n° 572 p.27), la compagnie PAKHOED N.V. (anc. BLAAUWHOEDEN-VEEM-ROTTERDAM N.V.) a cédé sa participation de 50 % dans la firme d'entrepôt de grains ROTTERDAMSE SILO COMBINATIE-ROSILCO N.V. à son associée FRANS SWARTTOUW'S HAVENBEDRIJF N.V. (cf. n° 552 p.48), qui en a ainsi le contrôle absolu.

ROSILCO a été créée en 1967 par SWARTTOUWS - filiale 60/40 des groupes BANK VOOR HANDEL & SCHEEPVAART N.V. et INTERNATIO-MÜLLER N.V. - en association paritaire avec la compagnie PAKHUISMEESTEREN N.V. de Rotterdam (première du nom - cf. N° 517 p. 37). Lors de sa fusion en 1969 avec le groupe BLAAUWHOED N.V., cette dernière s'est transformée en PAKHOED N.V. (première du nom), puis en mai 1970, en PAKTANK N.V. (capital autorisé de Fl. 75 millions).

(577/46) Filiale à Rotterdam de la société de courtage et agence maritime ANTHONY VEDER & C° N.V. (cf. N° 569 p. 42), la compagnie de transport de gaz liquéfiés UNITED GAS CARRIERS UNIGAS VEDER N.V. (cf. N° 526 p. 37) a négocié avec la filiale à 60 % FRANS SWARTTOUW'S HAVENBEDRIJF N.V. (cf. supra) du groupe néerlandais-suisse THYSSEN-BORNEMISZA (à travers la société de portefeuille BANK VOOR HANDEL & SCHEEPVAART N.V. - cf. N° 576 p. 27) une association paritaire pour l'exploitation d'un entrepôt à Rotterdam.

Le cadre en sera la société UNITED CHEMIGAS TERMINALS N.V. (capital de Fl. 1,5 million), créée à cet effet à Rotterdam sous la direction de MM. A. Timmers et L.E. Straus.

(577/46) Membre à Londres du groupe maritime THE PENINSULAR & ORIENTAL STEAM NAVIGATION C° Ltd (cf. N° 547 p. 39), la compagnie de transports FERRYMASTERS Ltd (cf. N° 553 p. 41) a doté sa filiale de Düsseldorf FERRYMASTERS GmbH INTERNATIONALE SPEDITIONEN d'une succursale à Munich, dirigée par M. Erich Schöpe.

(577/46) Le groupe de transports maritimes de Rotterdam N.V. NEDERLANDSCHE-AMERIKAANSCHЕ STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERICA LIJN" (cf. N° 569 p. 43) a consolidé une créance sur l'agence de transport de Vienne PASSAGEBÜRO FÜR ÖSTERREICH-ÜBERSEEVERKEHR GmbH, dont le capital a été porté en conséquence à Sh. 0,5 million.

VERRE

(577/47) Décidé courant 1968 (cf. N° 457 p. 32), le regroupement des activités des entreprises de La Chapelle d'Armentières/Nord STE GENERALE DE MIROITERIE SA (façonnage de verre et glace, argentage, miroiterie) et EUROVER SA (négoce verrier) est devenu effectif avec l'absorption de la seconde (actifs évalués, bruts, à F. 9 millions), par la première qui a porté en conséquence son capital à F. 4,9 millions.

Ces deux affaires étaient filiales communes des groupes CIE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 576 p. 37), BOUSSOIS-SOUCHON NEUVESEL-B.S.N. SA de Paris (cf. N° 574 p. 43) et VERRERIES DU BLANC-MISSERON SA de Valenciennes/Nord (anc. VERRERIES DE LA GARRE & A. BELOTTE REUNIES SA) - la seconde à travers une filiale commune (47/47/6) à ces trois groupes, SOGEVER-STE GENERALE POUR L'EXPANSION DES PRODUITS VERRIERS SA (Paris), qui a également une participation directe de 30 % dans la première.

(577/47) Connue pour sa verrerie de ménage (marques "Arcopal", "Durarc", "Luminard", "Triomphe" et "Arc"), la société française J.G. DURAND & CIE Sca d'Arques/P. de C. (cf. N° 514 p. 34) a procédé à une réorganisation de ses structures : (1) en se transformant en holding sous le nom de VERRERIE & CRISTALLERIE D'ARQUES J.G. DURAND & CIE Sca; (2) en portant à F. 8,8 millions le capital de sa filiale STE DES VERRES DE SECURITE JACQUES DURANT & CIE Sca pour rémunérer l'apport de ses activités verrières; (3) en transformant sa filiale-cadre VERRERIE & CRISTALLERIE D'ARQUES SA en MACHINES & MATERIEL DE VERRERIE SA (capital élevé à F. 5,6 millions) et en lui faisant apport de ses activités d'outillages.

DIVERS

(577/47) Spécialisée dans l'enseignement programmé des langues étrangères par disques, bandes, ouvrages, etc ... l'entreprise d'Amsterdam SITAS N.V. (cf. N° 414 p. 31) s'est donnée une filiale à Düsseldorf, SITAS SPRACHSYSTEM GmbH (capital de DM 200.000), dirigée par MM. J.N. Sieverding, L. Gorter et T.E. Krom.

La fondatrice était déjà présente à l'étranger avec plusieurs filiales sous son nom, notamment Bruxelles (anc. TELEGRAD SA), Lucerne, etc ...



INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. D. International Expeditie- bedrijf	P. 45	Brood-Pastei	P. 34
Adela Finanz	32	Brown, Boveri & Cie	24
Adox	29	Bulex (Sté)	37
ADS-Agenturgemeinschaft Deutschland-Schweiz	43	Burger Chef Systems	34
Aeterna Schuh	18	Cabinet de Modélisation par Calculateur	29
Ali-Werbeagentur	43	Caravanes Sterckeman	27
Alitalia	45	Cartry Worms	38
Allis Chalmers	25	Caves & des Producteurs de Roquefort (SA des)	35
Almerco	34	Celwa	34
Alsacienne Biscuits	36	Centre d'Information WTC	22
Altap	39	Certified Laboratories	19
Altom	29	Champagne Tradition	34
Aluminium Matrix	39	Chase Manhattan Bank	31
Amerongen (Van)	16	Chemia	20
Andouart (Sté des Ets.)	27	Chimique de La Courneuve	22
Anglo Continental Investment & Finance C°	31	Choay	42
Applied Research Laboratories	26	Christory Fils & Cie (Anc. Ets.)	43
Aquitaine Organico	21	Chrysler	14
Ballast-Nedam Groep	17	Ciba	20
Banca Commerciale Italiana	31	Ciments Vicat	17
Banco Continental	31	Clicquot Ponsardin (Veuve)	34
Banco de la Nacion	31	Clin-Byla	42
Banco Popular Espanol	32	Cofimines	32
Banque de Paris & des Pays-Bas	22	Combigraph	28
B. A. S. F.	20-44	Commerciale Transocéanique des Conteneurs	45
Bass Charrington	33	Commercy Italia	37
Bausch & Lomb	26	Confort France	44
Bayer	20	Contigea	37
Beckman Instruments	24	Continental Bankers Agents (Exchange)	31
Beecham	41	Crédit Commercial de France	33
Bell & Howell	29	Crvena Zastava	14
Bertelsmann Verlag (C.)	28	C. S. M.	30
Bierlein (Gebr.)	38	Dagra	19
Billiton	39	Dasa	29
Birkle & Thomer	16	Dayco Corp.	18
Biscuit Rogeron-Sté Nouvelle	36	Degussa	19
Bloch & Stibbe	18	Dentzer-Noxa (groupe)	27
Bosch (Robert)	25	Deutsche Bank	32
Brauerei Kleinkötz	35	Deutsche Buchgemeinschaft C. A. Koch's Verlag	28
Brémard (Sté Michel)	23		
Bristol-Myers	41		

Deutsche Südamerikanische Bank	P. 31	Immobiliare Veneta	P. 17
Dezet Werkzeugmaschinen	27	Imprimerie Moderne Beuchet	29
Dielette	44	& Vanden Brugge	29
Drukkerij Florida	28	Indeur	27
Du Pont de Nemours	29-43	Industrielle de Magny & Lure	32
Durand & Cie (J.G.)	47	Interartz Holding	40
Dürr (Otto)	27	Intercard	
Eldim	39	International Chemical & Nuclear Corp.	19
Empain	32-37		23
Entrepôts & Gares Frigorifiques	45	Interplan	32
Eternit	15	Interrelax	15
Europa Carton	40	Italcementi	16
Farner (Dr. Rudolf)	42	Italconsult	
Faure (Ets. Bertrand)	27	Jabret (Sté)	22
Ferrymasters	46	J. B. International	45
Fiat	14	Knoll Pharmaceutical	41
Filature Lainière de Mouscron	43	Koehring	27
Filmsonor	42	Kon. Ned. Gist & Spiritusfabriek	35
First National Bank of Boston	31	Krekel Van der Woerd	23
Fours Ripoche	38	Krug & Cie	34
Française d'Instruments de Contrôle & d'Analyses	26	Lamot	33
Friesland-Holland Bank	33	Latina di Assicurazioni (Cia)	17
"Fugro"	17	Lederring	18
Gallus	18	Leroy Matières Colorantes	22
General Cold	24	Levensverzekeringsmij. "Victoria Vesta"	14
General Foods	16	Lumophonwerke	25
Generale Immobiliare	16	Lunder International	22
Générale de Miroiterie	47	Lyonnaise Immobilière (Cie)	33
Geri	28	Lyons & Cie (J.)	44
Gloor Frères	26	Marbraggio	16
Godar Handel	38	Matériaux de l'Ile de France	15
Goodyear	18	Mecra Metal	37
Grands Lacs (Cie des)	32	Méditerranéenne de Transports & Terrassements	17
Grundig	25	Mero	15
Handelsblatt	28	Milanc-Univers	34
Harshaw	19	Milch, Fett- & Eierkontor	36
Henkel	20	National Chemsearch	19
Holiday Magic	40	Nationale Nederlanden	14
Holland-America-Lijn	46	Nederhorst	17
Houghton	21	Neuzeughammer Ambosswerk	48
H. V. D. (Henkes Ver. Distilleerderijen)	35	Nitrolac	21
Imlo	17	Oetker	35
Immobiliare France	16	Office Général de l'Air	24

Omya	P. 39	Schneider-Radio-TV	P. 25
Oranje-Nassau-Mijnen	43	Schwarz (Hermann)	38
Ornatex	43	Sema-Metra	23
Osnabrücker Aktien-Bier	35	Sempa-Chimie	42
Osva	38	Seplan Services	32
Pakhoed	46	Siemag	30
Papeteries de Gascogne	40	Siemens	25
Paremer	32	Sitas	47
Pauwen-Sorgeloos	34	Sliminco	16
Peiner Stahlhandel	38	S.N. P. A.	21
Pennwalt	21	Sobemap	23
Perga Plastic	48	Sogeda	30
Persil	20	Sopal	40
Peterbroek, Van Campenhout & Cie	31	S. O. P. R. E. C.	15
Philipp Brothers	39	Sotralentz	39
Philips	24-30	Sprague	30
Phrix-Werke	44	Stahlwerke Peine Salzgitter	38
Plâtrière de Taverny & Bessancourt	15	Stoof	45
Plüss-Stauffer	39	Süd Chemie	19
Poliet & Chausson	15	Suma	20
Produits Chimiques Péchiney- Saint-Gobain	22	Summa Management	32
Profils Démographiques de France	30	Swarttouw's Havenbedrijf (Frans)	46
Promotion-C. D. P. (Cie de)	22	Synthe-Labos	41
Prouvost	44	Texma France	26
Publicité Galliena	43	Thailand Exploration & Mining	39
Publimedia	43	Thaisarco	39
Reich France	27	Thermique Tubel Rayfel	37
Rheinstahl	38	Thompson-Siegel	20
Rhône-Poulenc	19-22	Thomson-C. S. F.	30
Rio Tinto Zinc	38	Tokai Trading	34
Rohde (A.H. Julius)	40	Total	21
Rosenthal	48	Transfor	40
Rosilco	46	Transformatoren Union	25
Royal Air Maroc	45	Transmarittima	46
Salamander	18	Trasa	32
Salzdetfurth	22	Tréfileries & Ateliers de Commercy	37
Sanders Ver. Bedrijven	16	Tubes de la Providence	37
Sandler-Bräu	35	Tycon	38
Sarda Cemento Amianto	15	Unibéton	15
Saspol	26	Union de Brasserie	36
Saunier-Duval	37	Union Carbide Corp.	39
Saupiquet (Cie)	36	Union des Entrepôts & Gares Frigorifiques	45
Schering AG	41	Union Frigorifique Havraise	45
		Union International C°	45
		Union Laitière Moselle Sarre	36

